



Contrat Local de Santé

Saint-Lô Agglo

2022-2027



Sommaire

PREAMBULE	4
PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	5
1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
2. ELEMENTS DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUES	8
3. PRINCIPAUX INDICATEURS DE SANTE	11
4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SANTE ET DE L'ACCES AUX SOINS	13
5. LES ACTEURS MOBILISES SUR LE TERRITOIRE	17
6. LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE ET LES DISPOSITIFS DE COORDINATION DEJA ACTIFS.....	18
7. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	18
8. CONCLUSION : LES PRINCIPAUX ENJEUX REPERES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE	20
LE PROJET REGIONAL DE SANTE.....	21
LE CONTRAT LOCAL DE SANTE	22
ARTICLE 1 : LES PARTIES SIGNATAIRES	22
ARTICLE 2 : LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE.....	23
ARTICLE 3 : LES FICHES-ACTIONS	23
ARTICLE 4 : LA DUREE ET LES MODALITES DE REVISION	23
ARTICLE 5 : L'ANIMATION.....	23
ARTICLE 6 : LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU CLS	24
ARTICLE 7 : L'EVALUATION.....	25
ARTICLE 8 : LE FINANCEMENT DU CONTRAT	25
SIGNATURES	27
ANNEXES.....	29
FICHES ACTIONS	29
GLOSSAIRE	87

PREAMBULE

La loi n°2009-876 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (plus connue sous le nom de « Loi HPST »), dispose que le projet régional de santé (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé (CLS) conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales. Le CLS doit permettre de « coordonner l'action publique de l'ARS et des collectivités territoriales, au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées » (S. Schapman-Segalie, P. Lombrail, Santé Publique, 2018/HS1, S1). Elaboré et mis en œuvre de manière participative, le CLS est un outil conçu pour répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné, dans lesquels s'inscrit notamment la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Le CLS retient une approche positive et globale de la santé et pas uniquement ciblée sur la réduction des risques ou l'absence de maladie. Il accorde une part importante à la promotion de la santé et tient compte de l'ensemble des déterminants environnementaux, sociaux, économiques et individuels. Ces déterminants se définissent comme étant des facteurs influençant l'état de santé d'une population et peuvent être classés dans 4 champs : les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes et le contexte global. Il est notable que seuls 12 à 20 % de l'état de santé d'une population sont déterminés par le système de santé (quantité et qualité de l'offre, accès aux services de santé). 80 % se jouant ailleurs, les acteurs locaux ont un rôle à jouer pour agir positivement sur ces autres déterminants de la santé. Dans cette perspective, le CLS leur procure un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

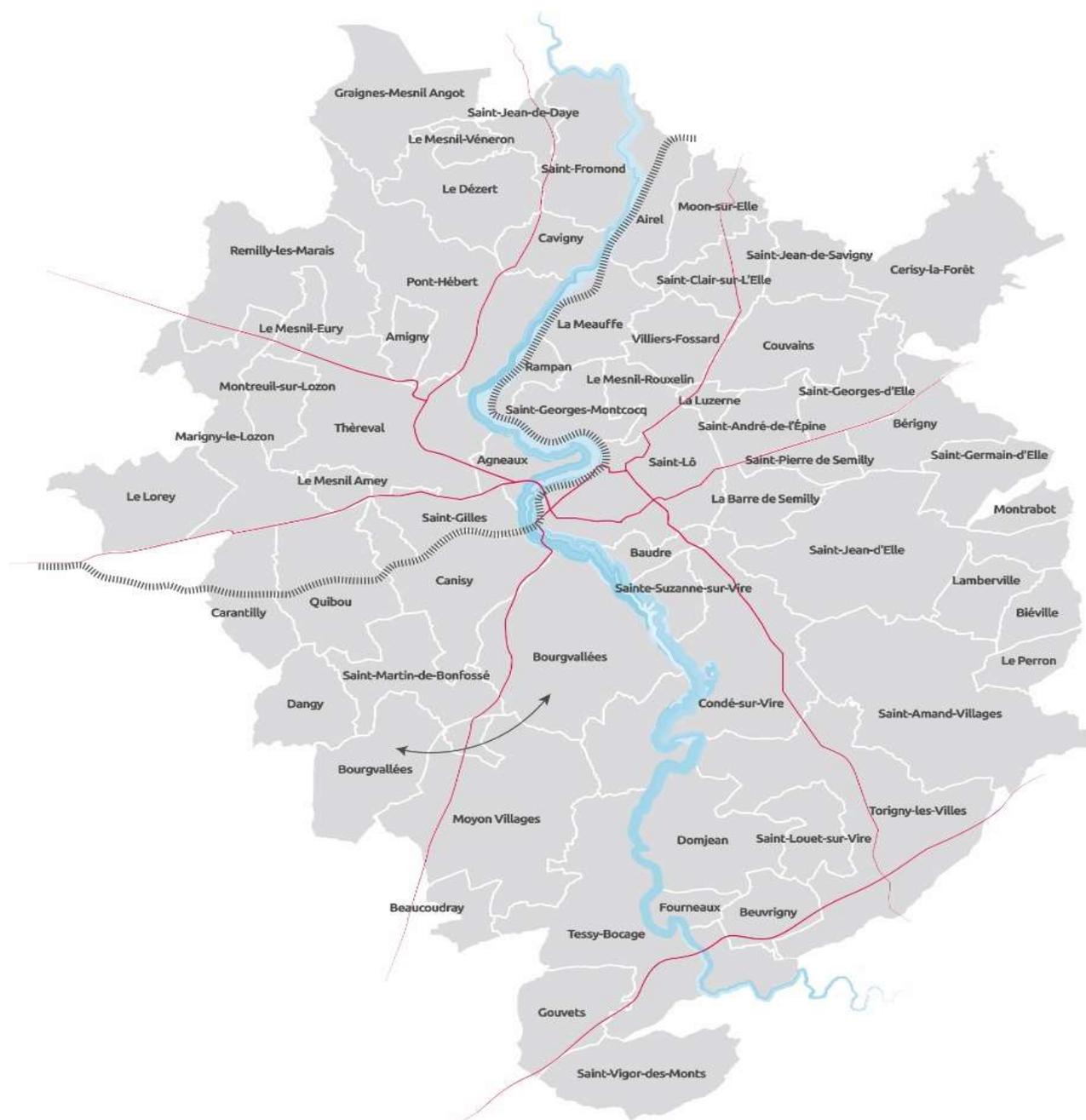
Un territoire comptant 61 communes au nord-ouest de la Normandie

Située au centre-est du département de la Manche, Saint-Lô Agglo est desservie par l'A84 permettant une liaison directe vers Caen et Rennes et par la N174 reliant la N13 en direction de Cherbourg.



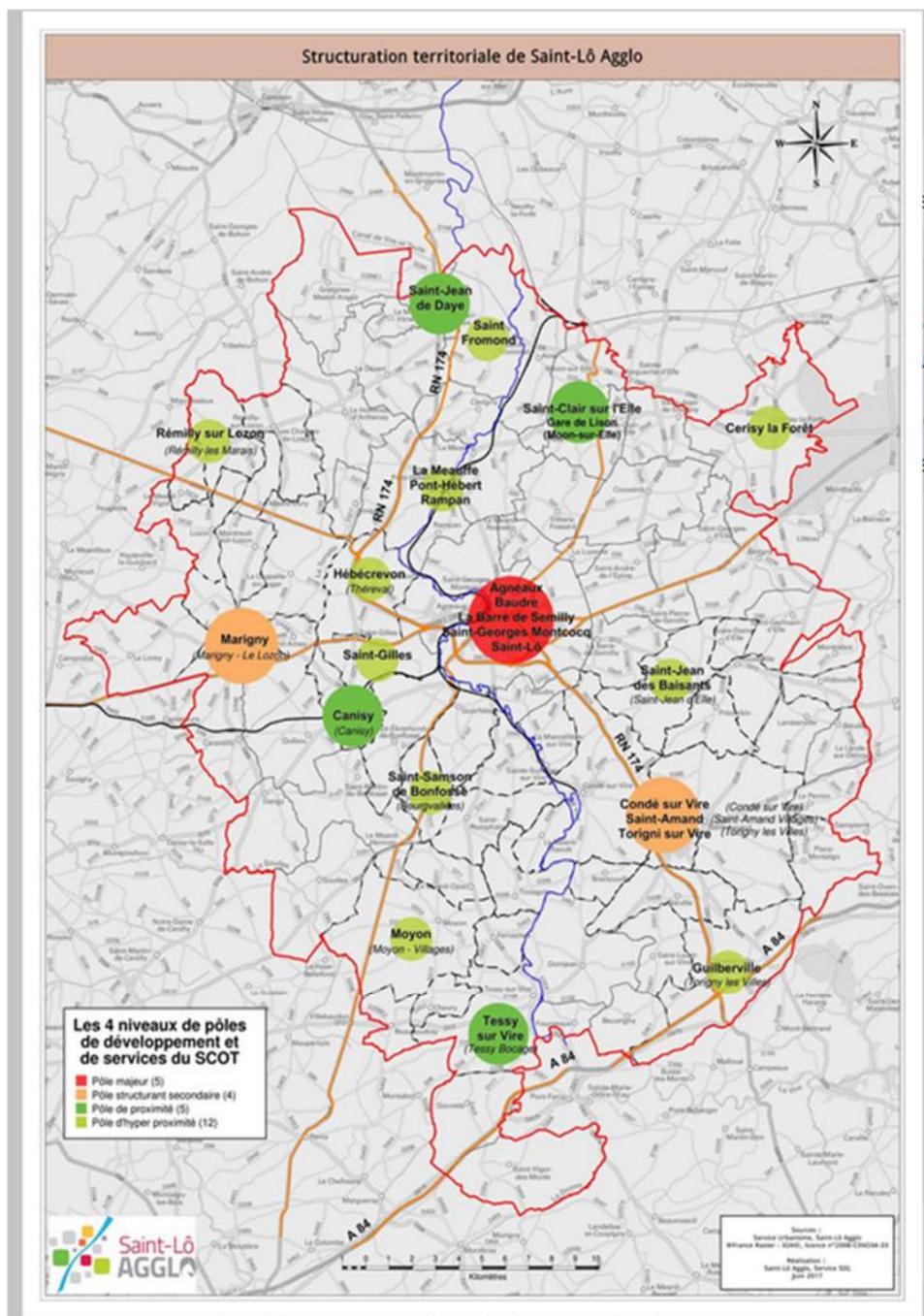
Créée au 1^{er} janvier 2014, la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo » regroupe aujourd'hui 61 communes sur un territoire, majoritairement rural, de 855 km².

Les communes de Saint-Lô Agglo



Source : Saint-Lô Agglo, projet territorial, 2021

Une structuration du territoire hiérarchisée en pôles de développement et de service



La structuration de son territoire est hiérarchisée par 4 niveaux de pôles de développement et de service au sens du SCOT :

- un pôle majeur avec Saint-Lô et les communes jouxtant la ville-centre,
- deux pôles secondaires structurants (Marigny-le Lozon et Condé-sur-Vire/Saint-Amand Villages/Torigny-les-Villes),
- 4 pôles de proximité (Saint-Jean de Daye, Moon-sur-Elle, Canisy et Tessy-bocage)
- 10 pôles d'hyper proximité

L'aire de la ville de Saint-Lô est marquée par sa fonction administrative avec l'accueil de la préfecture de département. Deux quartiers de Saint-Lô (La Dollée et le Val Saint-Jean) relèvent de la géographie prioritaire politique de la ville.

2. ELEMENTS DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUES

Une croissance démographique continue mais moins soutenue qu'au plan national

En 2016, 75 956 habitants étaient recensés sur Saint-Lô Agglo, soit une densité de population de 92,6 habitants au km². Un quart de la population est domiciliée dans la ville-centre de Saint-Lô. Une proportion importante d'habitants (54%) réside en périphérie de la ville (INSEE, 2017). Les communes les plus peuplées sont ensuite Torigny-les-Villes, Condé-sur-Vire et Agneaux.

Depuis 1975, la croissance démographique sur le territoire a été continue (+ 10,9 %) mais moins soutenue qu'au niveau régional (+ 15 %) et qu'au niveau national (+22,7%).

Evolution depuis 1975 de la population de Saint-Lô Agglo, en région et en France métropolitaine (en %)

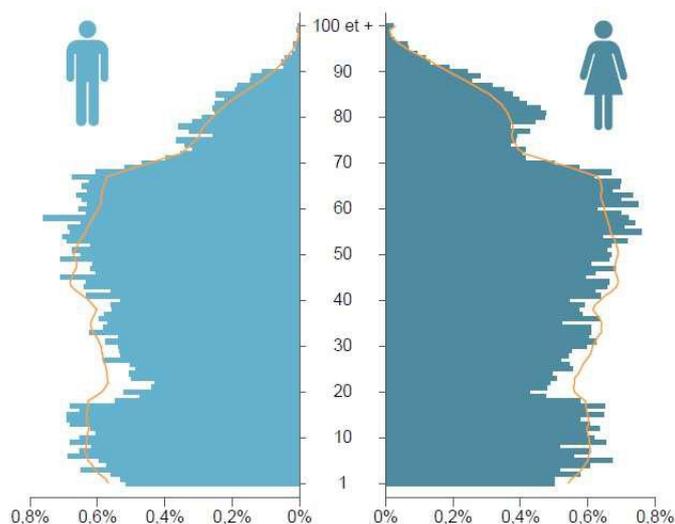


Source : Insee, recensement de la population - Exploitation : ARS Normandie

Un vieillissement prononcé de la population

La pyramide des âges de Saint-Lô Agglo présente une sous-représentation, par rapport au niveau national, des hommes et des femmes de 18-30 ans et une surreprésentation aux âges les plus élevés (à partir de 55 ans chez les hommes comme chez les femmes).

Pyramide des âges de Saint-Lô Agglo et de la France métropolitaine en 2016 (%)



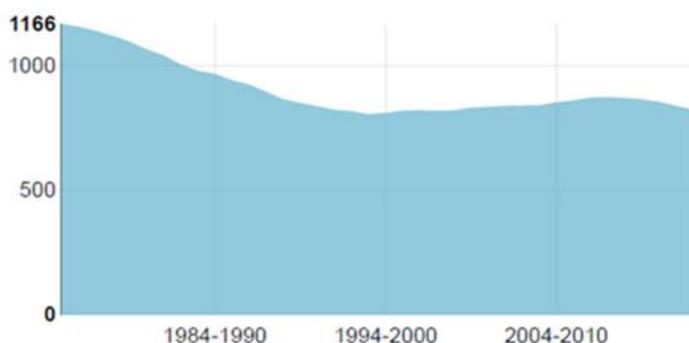
Source : Insee, recensement de la population - Exploitation : ARS

Ainsi, comme pour la Normandie, le territoire est touché par le vieillissement de sa population : 16 % de la population est âgée de 15 à 29 ans (contre près de 18 % en France métropolitaine) et près de 11 % de la population est âgée de 75 ans et plus contre 9 % au plan national.

Un accroissement de la population des personnes âgées de 75 ans et plus est également constaté depuis 1975 avec une augmentation de + 290 % contre + 197,7 % en région et + 159 % en France métropolitaine.

Une stagnation du nombre de naissances sur le territoire et une fécondité similaire aux échelons régional et national

Nombre annuel moyen de naissances vivantes dans la CA de Saint-Lô Agglo



Source : Insee - Exploitation : ARS Normandie

Entre 2012 et 2018, 823 naissances domiciliées ont été recensées en moyenne chaque année sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Depuis 1975, le nombre de naissances vivantes annuel moyen diminue mais semble toutefois se stabiliser depuis 1991.

L'indice conjoncturel de fécondité observé sur le territoire (Insee – Exploitation : ARS Normandie) est de 1,93 enfant par femme en âge de procréer entre 2012 et 2018, soit un indice quasiment similaire à celui observé au plan régional et au plan national (1,92 enfant par femme).

Moins de jeunes âgés de 18-24 ans scolarisés mais moins de jeunes âgés de 25-34 ans non scolarisés, peu ou pas diplômés par rapport à la région et la France métropolitaine

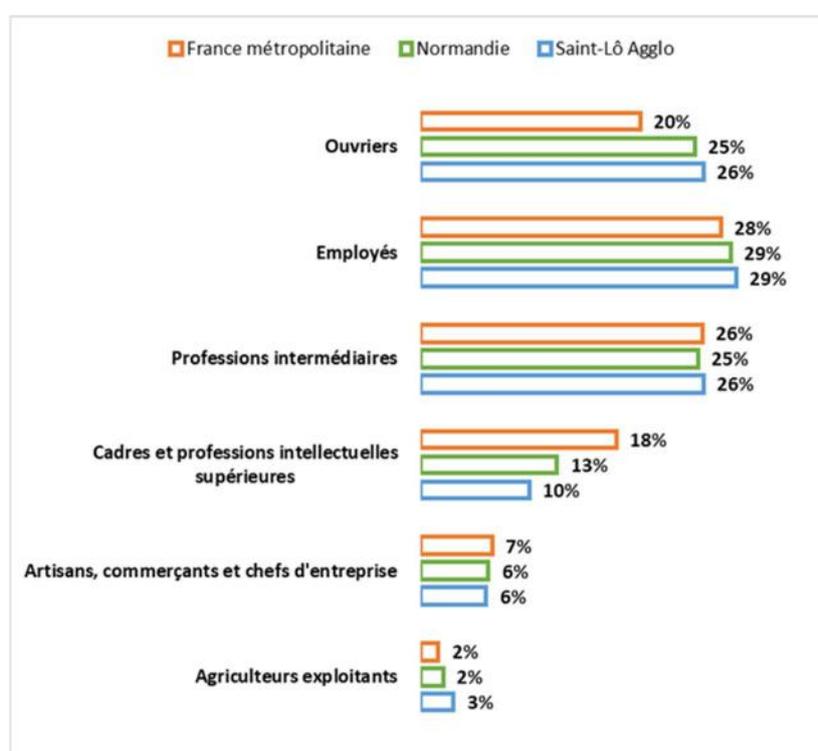
(Insee, 2016)

Plus de 44 % des jeunes âgés de 18-24 ans domiciliés dans la communauté d'agglomération sont scolarisés, soit une proportion inférieure à celle observée en région (48 %) et en France métropolitaine (52 %).

Plus de 10,6 % des jeunes âgés de 25-34 ans non scolarisés domiciliés sur le territoire de Saint-Lô Agglo sont peu ou pas diplômés. Cette proportion est nettement inférieure à celle observée en Normandie et en France métropolitaine (respectivement 13,9 % et 13,4 %).

Moins de cadres et plus d'ouvriers qu'au niveau national

Part d'actifs ayant un emploi selon la profession et la catégorie socio-professionnelle en 2016 (en %)



Comparativement à la France métropolitaine, Saint-Lô Agglo présente une part d'ouvriers, parmi les actifs occupés âgés de 15 à 64 ans, plus élevée : 26 % vs 20 %. A l'inverse, la part de cadres-professions intellectuelles supérieures est moins importante : 10 % des actifs occupés domiciliés dans la communauté d'agglomération contre 18 % au plan national et 13 % en région.

Source Insee - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Un taux de chômage plus faible qu'en région et en France métropolitaine mais une part importante d'emplois précaires

En 2018, 6,5 % de la population active domiciliée dans la zone d'emploi de Saint-Lô est au chômage (taux de chômage annuel moyen), soit une proportion moins élevée qu'en moyenne en région et au plan national (respectivement 9,0 % et 8,7 %) (Insee, 2018). Au 4^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage est même de 5,2 % dans le bassin de Saint-Lô, contre 5,8% dans la Manche et 7,7% en Normandie (Saint-Lô Agglo, projet de territoire 2021).

Toutefois, près d'un salarié sur quatre (24,7 %) âgé de 25 à 54 ans domicilié sur le territoire de Saint-Lô Agglo a un emploi précaire (emploi autre qu'un contrat à durée indéterminée). Cette proportion est supérieure d'1 point à celle observée en moyenne au plan régional et national (Insee, 2016).

Des revenus plus faibles mais un taux de pauvreté moins élevé qu'en France

En 2017, avec 23 854 euros de revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal, Saint-Lô Agglo enregistre une valeur de 12 % inférieure à celle observée au plan national et de 4 % à celle de la région. En 2017, 60,4 % de foyers fiscaux comptabilisés sur le territoire de la communauté d'agglomération sont non imposés, soit une proportion supérieure à celle observée en région (58,3 %) et en France métropolitaine (55,7 %). (Ministère de l'action et des comptes publics, 2017)

Le taux de pauvreté observé sur le territoire de Saint-Lô Agglo est de 12,1 %, soit un taux inférieur au taux observé en région et au plan national (respectivement 13,7 % et 12,5 %).

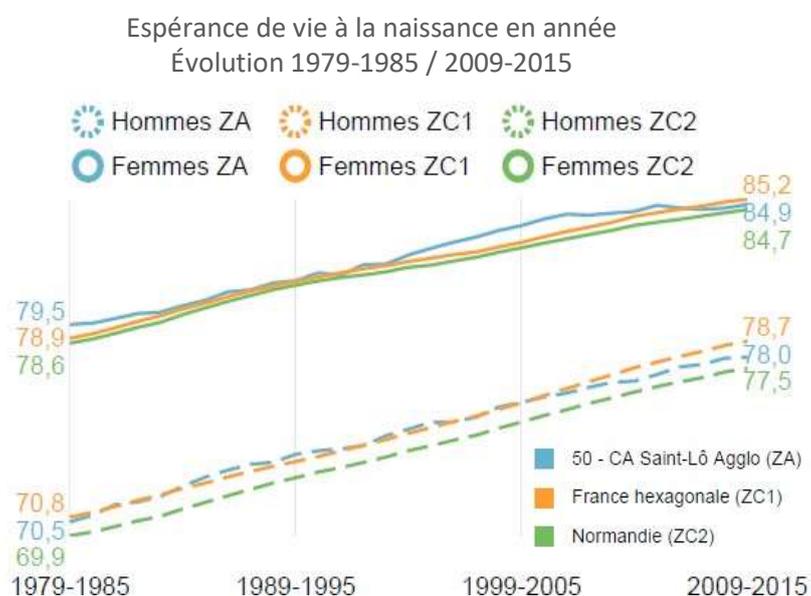
Le taux d'allocataires au Revenu de Solidarité Active (RSA) est également moins important au sein de Saint-Lô Agglo (3,1 % des ménages en 2018) par rapport à la Normandie et à la France (respectivement 5,7 % et 5,9 %).

Il est notable que ces deux taux sont plus élevés à Saint-Lô, où ils sont supérieurs aux données régionales et nationales.

(CCMA, CNAF, Insee, 2018 – Exploitation ORS-CREAI Normandie)

3. PRINCIPAUX INDICATEURS DE SANTE

Une espérance de vie à la naissance inférieure à celle observée en France métropolitaine mais plus élevée qu'en région



Sources : Insee, Inserm CépiDc – Exploitation ARS Normandie

Si l'espérance de vie constatée chez les personnes domiciliées à Saint-Lô Agglo était semblable voire supérieure à celle observée en France métropolitaine en 1979-1985, Saint-Lô Agglo présente en 2009-2015, chez les hommes (78 ans) comme chez les femmes (84,9 ans) une espérance de vie à la naissance inférieure à la France métropolitaine (78,7 et 85,2). La situation observée dans la

communauté d'agglomération reste plus favorable qu'en moyenne en Normandie (77,5 ans et 84,7 ans), région qui présente une des espérances de vie les plus faibles de France métropolitaine.

[Une baisse de la mortalité masculine et féminine légèrement plus importante qu'au plan national](#)

Entre 1979-1985 et 2009-2015, les taux de mortalité ont diminué de 45 % chez les hommes et de 43 % chez les femmes domiciliés dans la CA Saint-Lô Agglo, soit une baisse supérieure de deux points chez les hommes et d'un point chez les femmes comparativement au plan national (Insee, Inserm, CépiDC – Exploitation ARS Normandie).

[Une mortalité prématurée et évitable constatée chez les hommes, et liée à la prévention](#) (Insee, Inserm, CépiDC – Exploitation ARS Normandie)

Entre 2009 et 2015, 27 % des décès chez les hommes domiciliés à Saint-Lô Agglo surviennent avant 65 ans. A structure d'âge comparable, Saint-Lô Agglo présente un différentiel significatif de mortalité prématurée de +12 % par rapport à la France métropolitaine chez les hommes.

La communauté d'agglomération présente, à structure d'âge comparable, un différentiel de mortalité masculine évitable, significatif de +14,3 % par rapport à la France métropolitaine (différentiel non significatif pour les femmes). Précisons que la mortalité évitable est définie comme toutes les causes de décès qui, compte-tenu des connaissances sur les déterminants de la santé à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à des actions de prévention.

La baisse de cette mortalité évitable, entre 2000-2006 et 2009-2015, chez les moins de 75 ans, est moins importante sur le territoire de Saint-Lô Agglo que celle observée en France sur la même période (- 16% contre - 20% chez les hommes, -5% contre -13% chez les femmes).

[Les cancers et les maladies cardio-vasculaires : principales causes de décès sur le territoire](#) (SNDS)

Les différentiels de mortalité par cancers et par maladies cardio-vasculaires, constatés par rapport aux données nationales, ne sont toutefois pas significatifs.

Il en va de même pour le différentiel de mortalité par consommation excessive d'alcool. Les écarts observés (+10 % et +15% chez les moins de 65 ans) sont non significatifs.

[Une surmortalité par suicide : +98 % par rapport à l'échelon national](#) (Insee, Inserm, CépiDC – Exploitation ARS)

Saint-Lô Agglo présente un indice comparatif de patients atteints de maladies psychiatriques globalement moins élevé qu'au plan national (source : cartographie des pathologies de la CNAMTS, 2016). Seuls les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance sont davantage représentés.

Entre 2009-2015, 76 décès par troubles mentaux ont été recensés, en moyenne chaque année, sur le territoire de Saint-Lô Agglo (38 hommes et 38 femmes). Saint-Lô Agglo présente ainsi une situation similaire à celle observée en France métropolitaine, contrairement à la Normandie qui présente un surplus de mortalité par troubles mentaux.

Entre 2009-2015, 24 décès par suicide en moyenne chaque année ont été recensés sur le territoire de la Communauté d'agglomération (19 hommes et 5 femmes). A structure d'âge comparable, le territoire de Saint-Lô Agglo présente une surmortalité significative par suicide : un surplus de + 98 % est en effet constaté par rapport à la France métropolitaine.

Dans l'enquête « Santé & bien-être », menée auprès de la population par Saint-Lô Agglo en 2020, 36 % des répondants déclarent être extrêmement ou modérément anxieux ou déprimés.

4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SANTE ET DE L'ACCES AUX SOINS

L'accès aux soins : première préoccupation des habitants enquêtés

L'accès aux soins est la première préoccupation ressortie pour 72 % des habitants enquêtés par Saint-Lô Agglo en 2020.

A l'occasion de l'enquête auprès de la population et des rencontres santé participatives, réunissant professionnels et élus, ont été relevées les difficultés suivantes :

- Le manque de professionnels de santé. Ainsi, la fin d'activité de professionnels de santé et leur non-remplacement génèrent des inquiétudes chez les habitants, une peur de ne pas pouvoir se faire soigner, dans un avenir proche. Par ailleurs, la tension forte entre l'offre locale et la demande des habitants a pour conséquence, pour les nouveaux arrivants dans l'agglomération (notamment pour les étudiants), d'accentuer les difficultés à disposer d'un médecin traitant. En 2020, Saint-Lô Agglo comptait 6138 (soit 11,7 %) assurés CPAM de + de 16 ans sans médecin traitant (CPAM, 2021) ;
- Des délais d'attente jugés trop longs pour un rendez-vous, notamment en milieu rural mais aussi des difficultés à bénéficier de visites à domicile ;
- Un manque d'articulation, de coordination entre les professionnels de santé, notamment pour les pathologies chroniques, la santé mentale, les personnes vulnérables, vu comme cause de rupture dans le parcours de santé des habitants ;
- La difficulté d'accès, par les habitants, à l'information en santé mais aussi la compréhension de celle-ci, la capacité à l'évaluer, afin de pouvoir l'appliquer de façon éclairée explique le non-recours aux soins (notamment pour ce qui concerne les droits en matière de santé).

Une offre de 1er recours globalement moins favorable qu'au plan national avec des disparités constatées selon les professionnels considérés (Adeli, Asip-santé, RPPS/DREES, Insee – Exploitation ARS Normandie)

La densité de médecins généralistes sur le territoire de Saint-Lô Agglo (71,1 / 100 000 hab.) est similaire à celle observée en Normandie (70,1) mais inférieure à la densité nationale (122, CNOM, Atlas 2021).

La moitié de ces professionnels (51 %) est âgée de 55 ans et plus, soit une situation similaire à celle observée en région.

A l'exception des infirmiers, les densités observées pour les autres professionnels de 1er recours montrent une situation globalement moins favorable pour la communauté d'agglomération comparativement à la Normandie et par rapport à la France métropolitaine :

- Les chirurgiens-dentistes, avec une densité de 29 professionnels pour 100 000 habitants contre 37 et 56 en région et en France métropolitaine.
- Les masseurs-kinésithérapeutes au 1er janvier 2019 présentent une densité de 57 professionnels pour 100 000 habitants contre 65 en Normandie et 103 en France métropolitaine ;
- Les orthophonistes libéraux ont une densité inférieure à celle observée en région et au plan national, avec 18 professionnels pour 100 000 habitants contre 22 en région et 31 en France métropolitaine.

Seule la densité des infirmières libérales (183/100 000 hab.) est supérieure à la densité régionale (151) mais légèrement inférieure à celle observée en France métropolitaine (188).

Une densité de médecins spécialistes libéraux inférieures au plan régional et national

Au 1er janvier 2019, la communauté d'agglomération présente une densité de spécialistes bien inférieure à celles observée en région et au plan national : respectivement 46 professionnels pour 100 000 habitants contre 62 en région et 85 en France métropolitaine (Insee, DREES ASIP Santé – RPPS, Exploitation : ORS-CREAI Normandie).

Des établissements sanitaires dans la ville-centre

L'offre de soins hospitaliers du territoire de Saint-Lô Agglo est servie par le Centre Hospitalier Mémorial France / Etats-Unis, l'hôpital privé du centre Manche (ex-polyclinique de la Manche) et la Fondation Bon Sauveur de la Manche.

Les deux premiers établissements comptent des lits en hospitalisation complète (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), des lits en hospitalisation partielle et des places en ambulatoire. Ils disposent en outre de lits en soins de suite et réadaptation ainsi qu'en soins de longue durée (CH de Saint-Lô). Un service d'hospitalisation à domicile existe également.

Le centre hospitalier Mémorial de Saint-Lô est l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (GHT) du centre Manche, qui compte par ailleurs le centre hospitalier de Coutances et le centre hospitalier de Carentan-les Marais.

La Fondation Bon Sauveur de la Manche, structure privée à but non lucratif, est un établissement spécialisé en santé mentale. Sur le territoire, sont présentes notamment une unité d'hospitalisation en alcoologie et un service d'hospitalisation de jour.

Un maillage de maisons et pôles de santé couvrant l'ensemble de la communauté d'agglomération

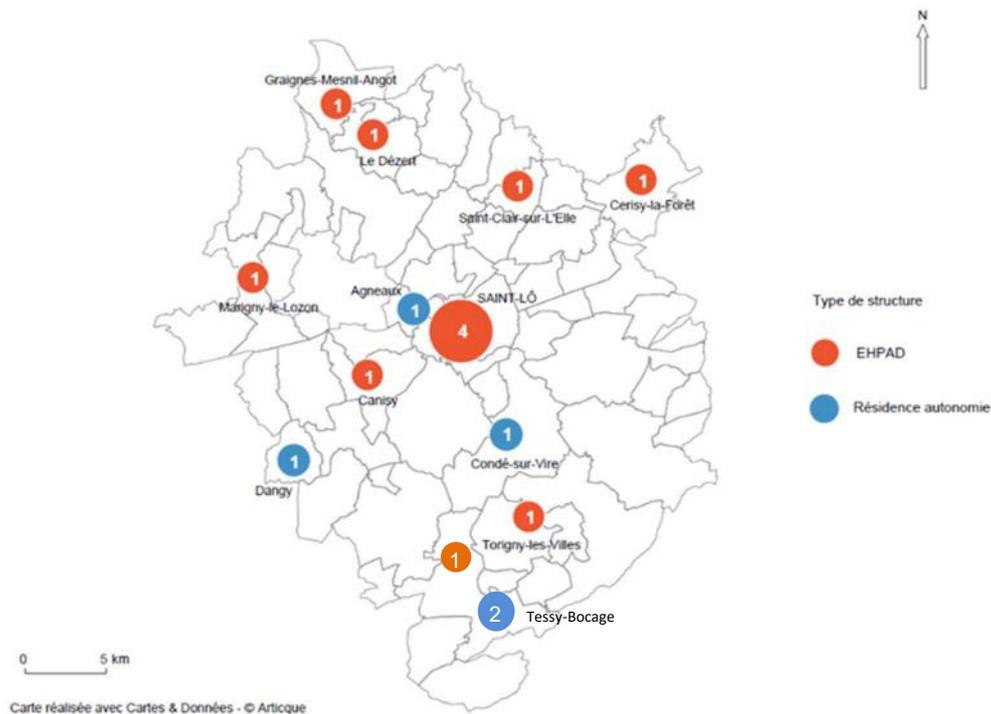
Les maisons et pôles de santé répartis sur l'ensemble du territoire (cf. carte ci-dessous) constituent, pour chaque entité, un regroupement de professionnels libéraux en santé, le plus souvent liés par un projet de santé multiprofessionnel.

Les objectifs du projet de santé, dans un pôle, sont de :

- . réduire les inégalités territoriales de santé en misant sur une approche transversale et non plus sectorielle des besoins de santé ;
- . assurer un meilleur accès effectif aux soins de 1er recours et organiser l'accès aux soins de 2nd recours;
- . optimiser les parcours en santé par une meilleure collaboration entre secteurs (médical, médico-social, social), entre professionnels et entre établissements.

Ces structures ont ainsi pour vocation de susciter le développement d'un exercice coordonné pour contribuer à l'amélioration de la prise en charge globale des patients.

Etablissements pour personnes âgées sur l'Agglomération de Saint-Lô



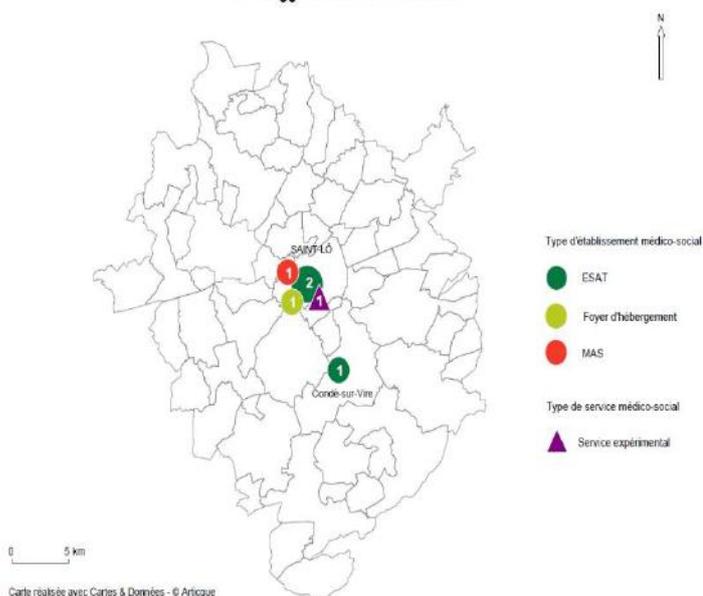
Volet personnes en situation de handicap

Saint-Lô Agglo compte 11 établissements et services pour enfants et/ou adolescents en situation de handicap (IME, ITEP, SESSAD, Service expérimental) et 6 établissements et services pour adultes en situation de handicap.

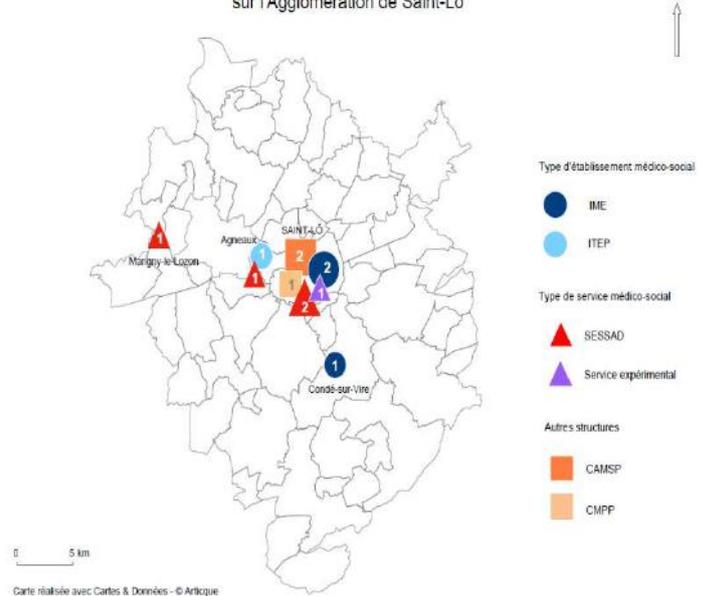
1 586 personnes bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH), soit 3,8 allocataires pour 100 personnes de la classe d'âge 20-64 ans (taux d'allocataires similaires au plan régional et supérieur au plan national)

Une offre implantée au centre du territoire (cf. cartes ci-dessous), la majeure partie des établissements étant située à Saint-Lô.

Etablissements et services pour adultes en situation de handicap sur l'Agglomération de Saint-Lô



Etablissements et services pour enfants en situation de handicap et autres centres d'accompagnement pour enfants sur l'Agglomération de Saint-Lô



Un taux de recours aux médecins généralistes globalement moins élevé qu'en région

(SNDS-DCIR, Insee - Exploitation : ARS Normandie)

Le taux de recours aux médecins généralistes est moins élevé par rapport à la Normandie : 697,9 habitants sur 1 000 ont eu recours à un médecin généraliste de ville en 2018 contre 795,4 en moyenne en région.

Cette tendance se retrouve également chez les spécialistes libéraux avec un taux de recours global inférieur à celui observé en Normandie. Ce moindre recours s'observe pour l'ensemble des spécialités à l'exception des ophtalmologistes en 2018. Pour les soins hospitaliers, le recours aux médecins spécialistes varie quant à lui en fonction des spécialités. Le taux de recours est ainsi plus élevé chez les habitants de Saint-Lô Agglo pour la gynécologie, dermatologie et vénérologie, cardiologie et maladies vasculaires, gastro-entérologie et hépatologie. A l'inverse, le recours à un pédiatre, à un ophtalmologue, à un psychiatre est moins élevé.

Un taux de dépistage supérieur au plan régional (SNDS-DCIR, Insee - Exploitation : ARS Normandie)

En 2017-2018, 8 913 femmes âgées de 50-74 ans domiciliées sur le territoire de l'agglomération ont eu une mammographie, soit un taux supérieur à celui observé en région Normandie : 74 % des femmes âgées de 50 à 74 ans domiciliées à Saint-Lô Agglo, ont passé une mammographie de diagnostic ou de surveillance au cours de ces deux années contre 69 % en Normandie. Rappelons que le taux de participation de la population cible préconisé doit être supérieur ou égal à 70%.

Concernant le cancer de l'utérus, le taux des femmes âgées de 25-64 ans ayant bénéficié d'un dépistage au cours des années 2016, 2017 et 2018 est de 57 % contre 55 % en région Normandie (l'objectif fixé par le plan cancer 2014-2019 est de 80%).

Pour le cancer du côlon-rectum, pour lequel un taux de dépistage de 40 % de la population-cible est recommandé, le taux de dépistage est, en 2017-2018, supérieur à celui observé en région : 30 % des habitants du Saint-Lois et 37 % des habitantes contre respectivement 27 % des normands et 34 % des normandes.

5. LES ACTEURS MOBILISES SUR LE TERRITOIRE

Le CLS a pour caractéristique d'être un dispositif partenarial construit sur un mode participatif.

Aussi, les habitants du Saint-Lois ont été directement sollicités, lors de la phase de diagnostic, via la diffusion d'une enquête réalisée à l'aide d'un questionnaire auto-administré rempli en ligne ou sur papier (disponible dans chaque mairie et dans 20 autres lieux de dépôt répartis sur le territoire). L'objectif des 1000 réponses a été atteint avec 1043 questionnaires recueillis.

La réalisation du diagnostic et la construction du programme d'actions ont mobilisés :

- des élus du territoire (maires et conseillers communautaires) et des membres du conseil de développement de Saint-Lô Agglo ,
- des professionnels de santé (libéraux et salariés, médecins et paramédicaux) et du secteur social ,
- des représentants d'associations intervenant dans les champs sanitaires, sociaux, médicaux-sociaux,
- des représentants d'établissement de santé et médico-sociaux ,
- des représentants d'institutions.

L'élaboration du contrat local de santé, adoptant une démarche participative, a ainsi permis d'associer de nombreux acteurs en santé du territoire : 65 participants aux rencontres participatives lors du diagnostic et 130 participations aux ateliers organisés pour la construction des actions.

6. LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE ET LES DISPOSITIFS DE COORDINATION DEJA ACTIFS

- Des dispositifs visant à développer la prévention et la promotion de la santé existent sur le territoire :
 - la construction de maisons et pôles de santé destinés à soutenir la démographie médicale et à développer l'exercice coordonné. Un projet de PSLA à Saint-Lô est en cours de finalisation, plusieurs signatures de l'ACI ont eu lieu sur le territoire (Saint-Lô, Agneaux, ...) grâce à l'action de l'ARS et de la CPAM de la Manche. En outre, le projet de santé mis à jour par les professionnels exerçant dans le pôle de Condé-sur-Vire/Saint-Jean d'Elle/Torigny-les villes vise une prise en charge coordonnée des patients et le développement d'actions de prévention ;
 - la présence d'un atelier santé ville, porté par la Ville de Saint-Lô (CCAS) et l'ARS, tourné vers les problématiques de santé dans les deux quartiers « politique de la ville » du territoire (La Dollée et le Val Saint-Jean). Les actions de l'ASV touchent notamment aux thématiques suivantes : bien-être et santé mentale, prévention des conduites addictives et à risques, éducation à la santé et promotion de l'hygiène de vie, accès aux droits et aux soins, mise à disposition d'un camion santé pour les acteurs de prévention.
 - la signature d'un contrat de ville (Etat, Saint-Lô Agglo, Ville de Saint-Lô), dans lequel sont inscrites les thématiques santé retenue par l'atelier santé ville.
- De nombreuses actions, déjà engagées par Saint-Lô Agglo contribuent indirectement à l'amélioration de l'état de santé de la population. C'est notamment le cas en matière :
 - d'offre sportive. Sa variété, sa qualité ainsi que le maillage territorial des équipements sportifs (piscines, gymnases, stades, terrains de sports, ...) et l'accompagnement du tissu associatif favorisent la pratique de l'activité physique ;
 - de mobilité. La communauté d'agglomération favorise le développement des modes de mobilité active en finançant la construction de pistes cyclables, en proposant un service de location de vélos électriques ;
 - de politique en faveur de la petite enfance, du développement des enfants et de la jeunesse déclinée en actions dans son projet éducatif social local (PESL) ;
 - d'alimentation avec la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT) ;
 - d'environnement, via son Plan Climat Air Energie et le développement de modes de transport collectif (bus, transport à la demande) inscrit dans son plan de déplacement urbain (PDU).

Le programme d'actions du CLS est construit dans un souci de cohérence et de compatibilité avec les dispositifs de coordination existants, avec les actions engagées, avec le projet régional de santé de l'ARS ainsi qu'avec les documents de planification et les schémas de territoire élaborés par la communauté d'agglomération.

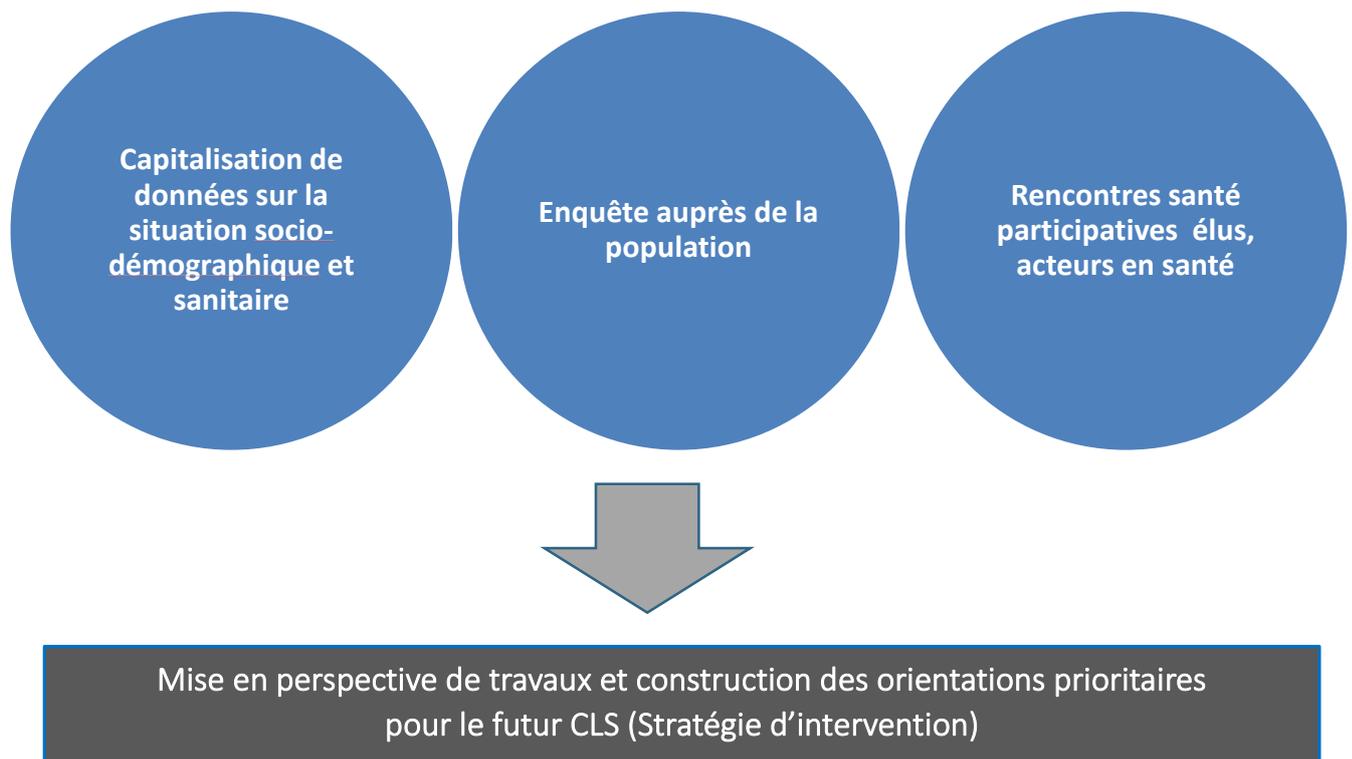
7. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

La stratégie d'intervention du contrat, déterminée sur la base des résultats du diagnostic, s'articule autour d'axes thématiques stratégiques déclinés en enjeux. Le plan d'action du CLS contribue à répondre à ces enjeux ; il a été élaboré à la suite d'ateliers de concertation mobilisant divers acteurs en santé (130 participations) intervenant sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Focus sur le diagnostic local de santé

Le diagnostic local de santé consiste à mener une analyse croisée de la situation sanitaire, sociale et environnementale d'un territoire, des besoins et demandes de la population et des professionnels de ce territoire et une analyse de ses forces et faiblesses en matière de ressources et d'actions déjà existantes. Il a été réalisé en trois étapes, décrites dans le schéma ci-dessous.

Schéma méthodologie du diagnostic local de santé



La réalisation du diagnostic a combiné des approches quantitatives et qualitatives pour le recueil et l'analyse d'informations.

La première étape, dite de capitalisation de données, a consisté à réaliser une analyse documentaire pour éclairer sur la situation du territoire, le contexte historique, les dynamiques locales en termes de structures existantes et de projets. Elle a été complétée par une analyse des données issues des systèmes d'informations statistiques (ex : INSEE, DGFIP, CPAM, DREES/ASIP santé, INSERM, ...), afin de mettre en évidence le profil sociodémographique et sanitaire du territoire.

La deuxième étape a pris la forme d'une enquête en population via un questionnaire auto-administré. Elle a pour objectif d'enrichir les données issues de la première. Au total, 1043 personnes ont rempli un questionnaire au format papier ou ont répondu en ligne. Quatre champs ont été abordés :

- Santé et bien-être perçus,
- Préoccupations en matière de santé et bien-être,
- Ressources mobilisées pour préserver le capital santé et bien-être,
- Atouts et faiblesses en matière de santé et bien-être.

La troisième étape a conduit à organiser des rencontres participatives pour prendre en compte les observations, la pratique professionnelle quotidienne et la connaissance du territoire par les acteurs de

la santé, du social et d'autres champs ainsi que les élus des communes qui composent Saint-Lô Agglo. La double approche professionnels et élus a été riche d'enseignements, concernant la connaissance, l'utilisation, l'acceptation des ressources existantes ou encore les représentations. Ces informations ont contribué à l'interprétation et à la compréhension des observations quantitatives, à faire un point sur les ressources et actions existantes sur le territoire (forces et faiblesses) et à repérer les besoins et les attentes de la population. Ces rencontres ont ainsi permis d'identifier les problématiques concrètes et les déterminants de santé à l'œuvre.

Deux rencontres participatives ont pu être organisées à La Meauffe (sur la santé de la population) et à Saint-Lô (dédiée à la santé des enfants et des jeunes). Deux autres rencontres initialement prévues à Saint-Lô et Tessy Bocage (sur la santé des adultes et des personnes âgées) ont dû être annulées au regard de l'évolution du contexte sanitaire COVID-19. Une modalité de travail, en distanciel, a alors été privilégiée. Au total, 65 acteurs se sont impliqués dans les rencontres participatives dont 15 élus des communes et de l'intercommunalité. L'amélioration de l'état de santé d'une population ne relevant pas de la seule compétence des professionnels de santé, ce sont 9 professionnels du champ de l'éducation (enseignements, de loisirs, ...), 6 du champ social et de l'insertion et 5 du champ médico-social qui se sont exprimés sur les questions de santé.

8. CONCLUSION : LES PRINCIPAUX ENJEUX REPERES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE

Les résultats du diagnostic local de santé ont conduit à identifier 5 thématiques prioritaires constituant les axes stratégiques du programme d'actions. Ces axes sont déclinés en enjeux de santé pour le territoire de Saint-Lô Agglo :

5 AXES PRIORITAIRES :

- **AXE 1 : ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS EN MATIERE DE SANTE**
 - ENJEU 1.1- FAVORISER L'ACCES AUX SOINS EN SOUTENANT UNE OFFRE DE PROXIMITE
 - ENJEU 1.2- FAVORISER L'ACCES AUX DROITS EN MATIERE DE SANTE
- **AXE 2 : SANTE MENTALE ET BIEN-ETRE PSYCHIQUE**
 - ENJEU 2.1- STRUCTURER L'OFFRE EN SANTE MENTALE, AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET DE VIE
 - ENJEU 2.2- CONTRIBUER A LA PREVENTION DU SUICIDE ET A LA LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION EN SANTE MENTALE EN AGISSANT AUPRES DES POPULATIONS
- **AXE 3 : BIEN VIEILLIR ET AUTONOMIE**
 - ENJEU 3.1- ACCOMPAGNER LES INDIVIDUS DANS UNE STRATEGIE DE « BIEN VIEILLIR »
 - ENJEU 3.2- SOUTENIR LES AIDANTS DES POPULATIONS VIEILLISSANTES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP
 - ENJEU 3.3- PERMETTRE AUX SENIORS DE RENFORCER LEURS COMPETENCES A BIEN VIEILLIR A DOMICILE ET EN ETABLISSEMENT
- **AXE 4 : ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET SANTE**
 - ENJEU 4.1- AGIR POUR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE
 - ENJEU 4.2- PERMETTRE AUX HABITANTS DE MIEUX PRENDRE EN COMPTE L'IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTE
 - ENJEU 4.3 - AGIR POUR UNE MOBILITE ACTIVE
- **AXE 5 : PARCOURS PREVENTION SANTE TOUT AU LONG DE LA VIE**
 - ENJEU 5.1- AGIR LORS DES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT
 - ENJEU 5.2- AGIR POUR LES ENFANTS, LES JEUNES (A L'ECOLE ET EN DEHORS) ET LEURS PARENTS
 - ENJEU 5.3- AGIR POUR LES ADULTES

Les modalités de réalisation, les résultats du diagnostic et la stratégie d'intervention ont été présentés au conseil de développement de Saint-Lô Agglo. Ce dernier a formulé, sur le diagnostic et les orientations retenues, un avis favorable assorti de 35 recommandations, en vue de la construction du plan d'action.

LE PROJET REGIONAL DE SANTE

Le Projet régional de santé a été adopté en juillet 2018 par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé. Il est composé de trois documents :



Le COS

Cadre d'Orientation
Stratégique

Définit des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans pour améliorer la santé des Normands, en s'appuyant sur les diagnostics régionaux et territoriaux.

Sur 10 ans – 2018-2028

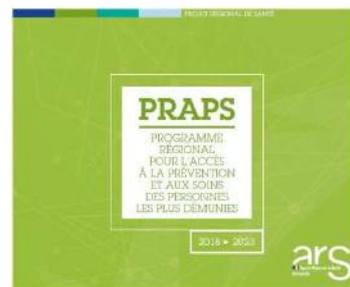


Le SRS

Schéma Régional de Santé

Détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Sur 5 ans – 2018-2023



Le PRAPS

Programme Régional pour
l'Accès à la Prévention et aux
Soins des personnes les plus
démunies

Prévoit les actions à conduire et les moyens à mobiliser pour améliorer la santé des personnes les plus éloignées du système de santé

sur 5 ans – 2018-2023

L'élaboration du Projet régional de santé a largement mobilisé les acteurs régionaux et territoriaux de la démocratie en santé, où sont représentées les collectivités de l'ensemble du territoire. Au total : plus de 100 réunions de concertation sur 18 mois ont permis de nourrir le PRS.

Le Projet régional de santé est un cadre pour agir, notamment avec des collectivités territoriales, par :

- La coordination des politiques publiques ;
- L'action territorialisée.

Parce que la santé est l'affaire de tous, les acteurs intervenant dans le domaine de la santé sont, légitimement, nombreux : collectivités territoriales, professionnels de santé et du secteur médico-social, usagers... Aussi, l'objectif pour l'Agence est de promouvoir la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques de manière coordonnée, pour garantir l'efficacité de la politique régionale de santé.



L'action territorialisée telle que présentée dans le PRS permettra de libérer les initiatives de terrain des acteurs de la santé dans leur diversité : élus, professionnels de santé, usagers...

Le PRS a ainsi été élaboré pour permettre aux collectivités territoriales d'expérimenter, d'innover, et de porter des projets territoriaux ambitieux.

L'ARS fait résolument confiance à l'intelligence territoriale. C'est le sens de son engagement au sein du contrat local de santé.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

ARTICLE 1 : LES PARTIES SIGNATAIRES

Les signataires, cocontractants, du contrat local de santé du Saint-Lois sont :

- L'agence régionale de santé de Normandie, sise Espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, 14050 CAEN, représentée par son directeur général, Monsieur Thomas DEROCHÉ ;
- La communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », sise 70, rue du Neufbourg, 50 000 SAINT-LÔ, représentée par son Président, Monsieur Fabrice LEMAZURIER ;
- La caisse primaire d'assurance maladie de la Manche, sise Montée du Bois-André, 50000 SAINT-LÔ, représentée par son directeur, Monsieur Philippe DECAEN ;
- La Mutualité sociale agricole des côtes normandes, 37, rue de Maltot, 14000 CAEN, représentée par son directeur général, Monsieur Pierre-Jean LANCRY ;

- Le conseil départemental de la Manche, sis 98, route de Candol, 50000 SAINT-LÔ, représenté par son Président, Monsieur Jean MORIN ;
- La ville de Saint-Lô, sise place Général de Gaulle, 50000 SAINT-LÔ, représentée par Madame le maire, Emmanuelle LEJEUNE.

ARTICLE 2 : LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre du CLS est le territoire de Saint-Lô Agglo.

Les limites géographiques du contrat n'excluent pas la possibilité d'interactions avec les démarches de santé des territoires limitrophes.

ARTICLE 3 : LES FICHES-ACTIONS

Le plan d'intervention du CLS compte 24 actions réparties dans 5 axes thématiques stratégiques déclinés en enjeux de santé pour le territoire de Saint-Lô Agglo.

Les actions ont été conçues sur la base des résultats obtenus lors de la phase de diagnostic. Elles ont été construites en concertation avec les acteurs en santé du territoire mobilisés lors des 11 ateliers organisés au 1^{er} semestre 2021 et lors d'entretiens bilatéraux avec le coordinateur du CLS.

Pour chaque action, la fiche-action correspondante précise :

- le porteur de l'action,
- l'objectif opérationnel visé,
- les modalités de réalisation,
- une liste non exhaustive de partenaires à solliciter pour la mise en œuvre,
- le public visé,
- le territoire de l'action,
- l'année de démarrage,
- les ressources (humaines, matérielles, financières) mobilisables,
- les indicateurs d'évaluation.

ARTICLE 4 : LA DUREE ET LES MODALITES DE REVISION

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et pour une durée de cinq ans.

Le CLS peut être révisé par avenant par les cocontractants. Ces avenants pourront notamment avoir pour objet de :

- . modifier/ajuster les actions inscrites au contrat et/ou en ajouter de nouvelles, afin de répondre aux besoins émergents sur le territoire ;
- . associer de nouveaux partenaires au contrat.

ARTICLE 5 : L'ANIMATION

L'animation du contrat local de santé est confiée à la direction du développement et de la promotion du territoire de Saint-Lô Agglo, qui bénéficie de l'appui méthodologique des services de l'ARS de Normandie.

Le coordinateur du CLS, agent de Saint-Lô Agglo, a pour missions :

- d'organiser et d'animer les instances de gouvernance (comité de pilotage et réunions de l'équipe projet) ;

- d'accompagner et de coordonner le réseau d'acteurs mobilisés dans la mise en œuvre du plan d'actions du CLS ;
- de contribuer au suivi global de la démarche (mise en œuvre, évaluation, révision, ...).

ARTICLE 6 : LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU CLS

- La gouvernance du dispositif « contrat local de santé du Saint-Lois » est assurée par deux instances :

Un comité de pilotage

Ses missions sont les suivantes :

- Valider les grandes orientations (méthode d'élaboration du contrat, modalités de réalisation et résultats du diagnostic, stratégie d'intervention, plan d'actions) proposées par l'équipe-projet ;
- Valider les éventuels avenants au contrat local de santé ;
- Suivre la mise en œuvre et l'évaluation du contrat ;
- Faciliter la recherche de financement dans le cadre de la mise en œuvre des actions.

Sa composition est la suivante :

- Le directeur de l'agence régionale de santé de Normandie ou son représentant,
- Le président du conseil départemental de la Manche ou son représentant,
- Le maire de Saint-Lô ou son représentant,
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Manche ou son représentant,
- Le directeur de la mutualité sociale agricole « côtes normandes » ou son représentant,
- Le président de Saint-Lô Agglo ou son représentant, président du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an.

Une équipe-projet

Ses missions sont les suivantes :

- Définir les grandes orientations et la programmation prévisionnelle annuelle de mise en œuvre du contrat ;
- Veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires ;
- Accompagner le coordinateur CLS dans l'élaboration, l'éventuelle révision et la mise en œuvre du contrat ;
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat.

Réunie en groupe de travail, l'équipe-projet associe, pour chaque action, le porteur et les partenaires concernés, afin d'impulser, de coordonner les actions et d'examiner les difficultés rencontrées par les porteurs dans la mise en œuvre des fiches-action.

L'équipe-projet se réunit en tant que de besoin et au minimum deux fois par an.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant de l'agence régionale de santé de Normandie,
- Un représentant du conseil départemental de la Manche,
- Le coordinateur de l'atelier santé ville de Saint-Lô,
- Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie de la Manche,
- Un représentant de la mutualité sociale agricole « côtes normandes »,
- Un représentant de la fondation bon sauveur de la Manche,
- Un représentant du centre hospitalier de Saint-Lô,

- Le coordinateur du contrat local de santé.

Chaque groupe de travail mis en place par l'équipe-projet, pour chacune des fiches-action, est composé au minimum du coordinateur du contrat, d'un représentant du porteur de l'action et d'un représentant de chaque partenaire participant à la mise en œuvre de l'action.

- Le suivi de l'exécution du contrat

Le suivi du contrat est assuré par le coordinateur, avec l'aide de l'équipe-projet et des porteurs d'action. Pour ce faire, seront élaborés :

- un outil de suivi (tableau d'avancement de chacune des actions et de suivi des financements) ;
- un plan de communication pour mettre en lumière les travaux engagés dans le cadre du contrat.

ARTICLE 7 : L'EVALUATION

Un bilan de l'avancement de la mise en place du programme d'actions se fait à un rythme annuel et fait l'objet d'un rapport d'activité, élaboré par le coordinateur du CLS, avec l'aide de l'équipe-projet et des porteurs d'action. Ces derniers contribuent à fournir les éléments nécessaires à la production du rapport annuel. Ce rapport d'activité annuel a pour objectif de mettre en exergue les réalisations de l'année considérée et de pointer les difficultés rencontrées ; il est communiqué au comité de pilotage.

Par ailleurs, une évaluation du dispositif CLS sera réalisée, en partenariat avec l'agence régionale de santé, au cours de la troisième et de la dernière année d'exécution du contrat, sur la base des indicateurs prévus dans les fiches-action.

ARTICLE 8 : LE FINANCEMENT DU CONTRAT

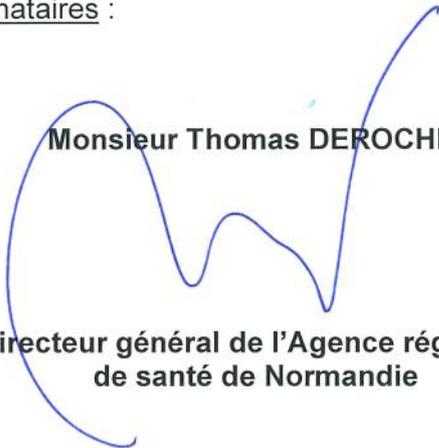
Les signataires du contrat local de santé s'engagent à réserver les moyens matériels et financiers ainsi que le temps-agent permettant la mise en œuvre des actions inscrites au présent contrat, dans le respect des dispositions prévues dans les fiches-action. Cette mobilisation de moyens peut se faire, selon l'action, dans le cadre de procédures d'appels à projets.

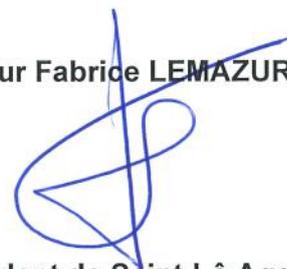
Les partenaires non signataires peuvent contribuer au financement des projets du CLS et/ou être porteurs des actions du présent contrat.

SIGNATURES

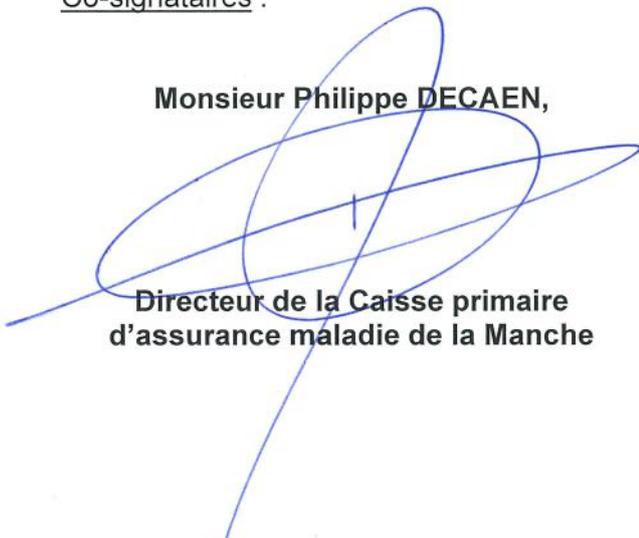
A Saint-Lô, le 25/12/22

Signataires :


Monsieur Thomas DEROCHE,
Directeur général de l'Agence régionale
de santé de Normandie


Monsieur Fabrice LEMAZURIER,
Président de Saint-Lô Agglo

Co-signataires :


Monsieur Philippe DECAEN,
Directeur de la Caisse primaire
d'assurance maladie de la Manche


Monsieur Pierre-Jean LANCERY,
Directeur général de la Mutualité sociale
agricole « côtes normandes »
Astud Marin
Directrice adjointe.

Pour Monsieur Jean MORIN,
Hedwige Collette

Président du Conseil départemental de
la Manche

Madame Emmanuelle LEJEUNE,

Maire de Saint-Lô

FICHES ACTION

AXE 1	ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS EN MATIERE DE SANTE	31
Enjeu 1.1	Favoriser l'accès aux soins en soutenant une offre de proximité	33
Action 111	Valoriser les atouts du territoire auprès des professionnel et des étudiants en santé, les accompagner dans leur installation	33
Action 112	Soutenir le déploiement des dispositifs de délégation médicale sur le territoire (assistants médicaux, infirmiers en pratique avancée, infirmiers ASALEE...)	34
Action 113	Soutenir le déploiement d'une offre de télémedecine dans le Saint-Lois	35
Enjeu 1.2	Favoriser l'accès aux droits	37
Action 121	Faciliter l'accès aux soins des étudiants sans médecin traitant sur le territoire	37
Action 122	Créer et/ou diffuser des supports d'information accessibles, compréhensibles pour tous facilitant l'appropriation des informations en santé	38
Action 123	Déployer des réunions d'information sur les dispositifs d'accès aux droits pour les acteurs de santé du territoire	39
AXE 2	SANTE MENTALE ET BIEN ETRE PSYCHIQUE	40
Enjeu 2.1	Structurer l'offre en santé mentale, améliorer les parcours de soins et de vie	42
Enjeu 2.2	Contribuer à la prévention du suicide et à la déstigmatisation de la santé mentale en agissant auprès des populations	44
Action 221	Former les professionnels aux risques liés à la santé mentale	44
Action 222	Relayer sur l'ensemble du territoire la semaine d'information sur la santé mentale	46
AXE 3	BIEN VIEILLIR ET AUTONOMIE	47
Enjeu 3.1	Accompagner les individus dans une stratégie de « bien vieillir »	48
Action 311	Expérimenter un dispositif de plateforme coordonnée de services et d'actions de prévention favorisant le « bien vieillir »	48
Enjeu 3.2	Soutenir les aidants des populations vieillissantes ou en situation de handicap	50
Action 321	Améliorer le repérage des aidants en difficulté et les soutenir	50
Action 321.1	Prévenir le risque d'épuisement de l'aidant	52
Enjeu 3.3	Permettre aux seniors de renforcer leurs compétences à bien vieillir à domicile et en établissement	54
Action 331	Proposer un accompagnement aux usages numériques quotidiens adapté aux seniors	54
Action 332	Promouvoir le dossier de liaison ville-hôpital adapté aux seniors adossé au dispositif « mon espace santé »	55

AXE 4	ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET SANTÉ	56
Enjeu 4.1	Agir pour des environnements favorables à la santé	58
Action 411	Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et de la parentalité aux risques liés à l'exposition à des substances nocives présentes dans les environnements intérieurs	58
Action 412	Contribuer à l'aménagement de cours d'école et d'établissements scolaires favorables à la santé des enfants et des jeunes	60
Action 413	Identifier et recommander des aménagements adaptés au vieillissement de la population	62
Enjeu 4.2	Permettre aux habitants de mieux prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé	64
Action 421	Sensibiliser les populations sur l'impact en santé des environnements	64
Enjeu 4.3	Agir pour une mobilité active	66
Action 431	Favoriser la pratique de la marche et du vélo auprès des habitants et des employeurs	66
AXE 5	PARCOURS PREVENTION SANTE TOUT AU LONG DE LA VIE AGIR LORS DES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT	68
Enjeu 5.1	Agir lors des 1000 premiers jours de l'enfant	69
Action 511	Améliorer l'accompagnement des futurs et jeunes parents	69
Action 512	Améliorer l'accompagnement à la parentalité autour du bien-être et des liens parents-enfants	71
AXE 5	PARCOURS PREVENTION SANTE TOUT AU LONG DE LA VIE AGIR POUR LES ENFANTS, LES JEUNES (A L'ECOLE ET EN DEHORS), ET LEURS PARENTS	73
Enjeu 5.2	Agir pour les enfants, les jeunes (à l'école et en dehors) et leurs parents	73
Action 521	Encourager la démarche « CESCO » pour créer des parcours de prévention structurés en milieu scolaire	75
Action 522	Compléter les connaissances et les compétences des acteurs travaillant au contact des enfants et des jeunes	77
Action 523	Organiser des actions de prévention pour les jeunes, menées par leurs pairs	78
AXE 5	PARCOURS PREVENTION SANTE TOUT AU LONG DE LA VIE AGIR POUR LES ADULTES	80
Enjeu 5.3	Agir pour les ADULTES	81
Action 531	Relayer sur l'ensemble du territoire les campagnes de prévention	81
Action 532	Contribuer à l'émergence d'un parcours « nutrition santé »	82
Action 533	Favoriser la pratique du sport adapté, du sport sur ordonnance et la pratique de l'activité physique	84

Axe n°1	Accès aux soins et aux droits en matière de santé
Argumentation / Justification des actions	
Eléments de diagnostic	<p><u>Territoire de Saint-Lô Agglo :</u> En Septembre 2019, 54 médecins généralistes libéraux de premiers recours sont recensés sur le territoire de l'agglomération, soit une densité similaire à celle observée en région. La moitié de ces professionnels (51 %) sont âgés de 55 ans et plus, soit une situation similaire à celle observée également en région (50 %). Saint-Lô Agglo présente un indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (Apl) similaire à celui observé au plan national, soit 4,1 consultations par an par habitant (en 2015). Des disparités communales apparaissent avec une accessibilité s'échelonnant de 1,6 à 5,4 consultations par an par habitant. L'agglomération de Saint-Lô compte une densité d'orthophonistes et d'infirmiers nettement inférieure à celle observée au plan national. Le territoire dispose également de 10 maisons et pôles de santé.</p> <p>72% des enquêtés déclarent l'accès aux soins comme leur première préoccupation. 22% des enquêtés ont déclaré avoir renoncé à des soins de santé au cours des 12 derniers mois.</p> <p>A l'occasion des rencontres santé participatives, professionnels et élus des communes et intercommunalité se sont accordés sur plusieurs points de ruptures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'attractivité du territoire pour les professionnels de santé • L'offre locale de santé : inquiétudes, peur chez les habitants, liées au vieillissement des médecins généralistes. Difficulté pour les nouveaux arrivants dans l'agglomération et notamment pour les étudiants de disposer d'un médecin traitant. Souhait de voir se développer les visites à domicile, les consultations longues dédiées pour les personnes âgées, ainsi que la télémédecine. • La coopération et l'articulation de l'offre locale en santé notamment dans les territoires au recours au soin plus faible. <p>La littératie en santé, c'est-à-dire l'accès, par les habitants, à l'information en santé mais aussi la compréhension de celle-ci, la capacité à l'évaluer afin de pouvoir l'appliquer de façon éclairée explique le non-recours aux soins (notamment pour ce qui concerne les droits en matière de santé)</p>
Objectifs du PRS	<p>Favoriser l'innovation à la fois en termes d'organisation et de pratiques professionnelles : développement des coopérations et du partage de compétences. Assurer la formation des professionnels en cohérence avec les besoins de santé des usagers. Renforcer l'attractivité territoriale pour l'exercice des professions de santé. Accompagner à l'accès et à la compréhension de l'information de santé.</p>
Avis et recommandations	<p>Action 3 : Identifier les freins à l'installation et proposer des solutions innovantes. Action 4 : Développer la téléconsultation.</p>

du conseil de développement de Saint-Lô Agglo	Action 7 : Encourager la formation et le recrutement d'infirmier.ère.s en pratique avancée (IPA) sur le territoire.
Déterminants de santé visés	<p>Visibilité, accessibilité, connaissance et compréhension de l'offre locale de santé.</p> <p>Attractivité du territoire pour les professionnels de santé.</p> <p>Connaissance et compréhension des aides pour faciliter l'installation des professionnels de santé.</p> <p>Coopération, articulation de l'offre locale en santé notamment dans les territoires au recours au soin plus faible.</p> <p>Interconnaissance des professionnels entre eux.</p> <p>Renoncement aux soins des actifs sans emploi.</p> <p>Offre locale de transport.</p>

Axe 1 Accès aux soins et aux droits en matière de santé

Enjeu 1.1 Favoriser l'accès aux soins en soutenant une offre de proximité

Action n°111	Valoriser les atouts du territoire auprès des professionnels et des étudiants en santé, les accompagner dans leur installation
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Renforcer la promotion des atouts du territoire (qualité du cadre de vie, facilités d'installation) auprès des étudiants en santé effectuant leur stage sur le territoire ainsi qu'auprès des professionnels de santé.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	Trois leviers sont privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'accueil des étudiants en santé (notamment en matière de logement) et leur permettre de découvrir le territoire (organisation ou participation à un temps de rencontre) ; - Communiquer auprès des professionnels de santé sur les aides à l'installation existantes sur le territoire (aides financières, accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi, futur guichet unique départemental dédié à l'installation des professionnels de santé) - Créer un collège des professionnels de santé comme espace de débat et de transversalité suscitant une approche intersectorielle de l'offre de soins sur le territoire .
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	CD 50, Attitude Manche, ARS, CH Mémorial, URPS, Université, écoles paramédicales, CPAM, MSA, FBSM, ...
<i>Public visé</i>	Les étudiants en santé en stage sur le territoire, les professionnels de santé. Les professions déficitaires seront prioritairement ciblées : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes.
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines</u> : Saint-Lô Agglo <u>Ressources matérielles</u> : Saint-Lô Agglo : mise à disposition salle de réunion <u>Ressources financières</u> : Saint-Lô Agglo : supports de communication, kits goodies
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Existence d'un support de communication destiné aux étudiants -Nombre d'étudiants rencontrés -Existence et diffusion d'un support de communication destiné aux professionnels de santé -Nombre de professionnels de santé destinataires

Axe 1 Accès aux soins et aux droits en matière de santé

Enjeu 1.1 Favoriser l'accès aux soins en soutenant une offre de proximité

Action n°112	Soutenir le déploiement des dispositifs de délégation médicale (assistants médicaux, infirmier(e)s en pratique avancée, infirmier(e)s ASALEE...) sur le territoire
<i>Porteur de l'action</i>	St Lô Agglo et CD 50
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	<p>Promouvoir le dispositif d'assistantat médical, le dispositif d'infirmier(e)s ASALEE. Inciter des infirmier(e)s (IDE) exerçant sur le territoire à se former au métier d'infirmier en pratique avancée (IPA).</p> <p>Rq : ces dispositifs se traduisent par un gain de temps médical et contribue à l'accroissement de l'offre de soins de premiers recours dans le Saint-Lois.</p>
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>-Contribuer à faire connaître, aux médecins du territoire, le dispositif des assistants médicaux, le dispositif d'infirmier(e) ASALEE et le métier d'IPA.</p> <p>-en complément du dispositif de financement porté par l'ARS (42 000€ durant les deux ans de formation), apporter une aide financière, durant leur formation, aux IDE libérales souhaitant devenir IPA en leur permettant de bénéficier d'un revenu de substitution en tant que de besoin (ou d'une aide à l'installation).</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	URPS infirmiers/ARS/CPAM
<i>Public visé</i>	Les infirmières libérales exerçant sur le territoire de Saint-Lô Agglo
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines et financières</u> : Saint-Lô Agglo, CD 50,
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Existence et diffusion d'un support de communication sur le métier d'IPA -Nombre de MG et d'IDE destinataires de la communication sur le métier d'IPA -Plan de communication sur le dispositif de soutien à la formation élaboré et mis en œuvre -Nombre d'IDE inscrites à la formation diplômante -Nombre d'IPA diplômé(e)s en exercice sur le territoire

Axe 1 Accès aux soins et aux droits en matière de santé

Enjeu 1.1 Favoriser l'accès aux soins en soutenant une offre de proximité

Action n°113	Soutenir le déploiement d'une offre de télémédecine dans le Saint-Lois
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo et les communes concernées
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	<p>Dans le cadre défini par la charte régionale d'accès aux soins qui promeut l'implantation de 50 spots de télémédecine en région, l'agglomération soutient le déploiement de solutions de télémédecine sur son territoire.</p> <p>Selon les cas, les téléconsultations ont lieu dans des locaux dédiés, à domicile ou en pharmacie. Dans tous les cas, les patients sont accompagnés, tout au long de la téléconsultation, par un IDE ou un pharmacien.</p> <p>L'existence d'un dispositif de télémédecine constitue un facteur d'attractivité contribuant à favoriser l'installation de nouveaux médecins.</p> <p>La définition de l'organisation des soins sur laquelle repose le dispositif de télémédecine s'appuie sur une Communauté professionnelle territoriale en santé</p>
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Les étapes de réalisation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le territoire est identifié en tension et est susceptible d'être accompagné dans le cadre du dispositif de la charte régionale -un recensement des structures déjà équipées en télémédecine (ESMS, pharmacies...), et qui pourraient être mobilisées pour réaliser des téléconsultations, sera réalisé -Elaborer les plans de financement et de mise en place du dispositif de télémédecine, -Communiquer sur le démarrage/l'existence du dispositif auprès des habitants, -Expérimenter, les prestations de télémédecine, à l'échelle d'une commune ou d'un praticien (ex : téléconsultations à Remilly-les-Marais, à Saint-Lô...) -Evaluer le dispositif de télémédecine avant d'envisager un déploiement plus large.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Partenaires de la charte régionale d'accès aux soins ambulatoires
<i>Public visé</i>	Les habitants du territoire en priorité ceux sans médecins traitants et en Affection Longue Durée
<i>Territoire de l'action</i>	Commune de déploiement du dispositif de télémédecine et les communes avoisinantes
<i>Année de démarrage</i>	2022

<p><i>Ressources mobilisables</i></p>	<p><u>Ressources humaines</u> : Commune : temps agent consacré au pilotage de l'action</p> <p><u>Ressources matérielles</u> : Commune : mise à disposition de salle de réunion</p> <p><u>Ressources financières</u> : -Saint-Lô Agglo : selon le cas, financement (immobilier, équipements) alloué à la commune porteuse du projet dans le cadre du contrat Agglo-Communes ou financement alloué aux professionnels de santé pour l'acquisition de matériels connectés. -ARS, Région, CD50, CPAM, DDTM</p>
<p><i>Evaluation de l'action</i></p>	
<p><i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration effective des plans de financement et de mise en œuvre du dispositif -Communication réalisée auprès des habitants -Fonctionnement effectif du service de téléconsultation, -Nombre de téléconsultations mensuelles réalisées/cibles -Evolution du nombre de consultations

Axe 1 Accès aux soins et aux droits en matière de santé

Enjeu 1.2 *Favoriser l'accès aux droits*

Action n°121	Faciliter l'accès aux soins des étudiants sans médecin traitant sur le territoire
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Développer et promouvoir le protocole d'accès à des consultations de médecine générale pour les étudiants sans médecins traitant présent sur le territoire.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Trois leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'évaluation du fonctionnement du protocole mis en place en décembre 2019 en associant les 2 médecins généralistes et les 4 infirmier(e)s scolaires appliquant le protocole. <p>Faire connaître le protocole à tous les infirmiers des établissements d'enseignement supérieur ou accueillant des formations post bac du territoire.</p> <p>Impliquer d'autres médecins généralistes dans le protocole, voire l'élargir à d'autres professionnels de santé</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Etablissements d'enseignement supérieur (infirmiers scolaires), professionnels de santé libéraux, ...
<i>Public visé</i>	Etudiants sans médecin traitant sur le territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<p><u>Ressources humaines</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo</p> <p><u>Ressources matérielles</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo : mise à disposition salle de réunion</p>
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation du fonctionnement du protocole réalisée -Nombre de nouveaux établissements appliquant le protocole -Evolution du nombre de médecins participant au protocole

Axe 1 Accès aux soins et aux droits en matière de santé

Enjeu 1.2 *Favoriser l'accès aux droits*

Action n°122	Créer et/ou diffuser des supports d'information accessibles, compréhensibles pour tous facilitant l'appropriation des informations en santé
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Description de l'action</i>	
<i>Objectif opérationnel</i>	Favoriser l'accès et la compréhension de l'information en santé pour mieux l'utiliser.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Deux leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Diffuser des supports d'informations Faciles à lire et à comprendre, aux acteurs du territoire, via le Point Relais Documentaire de l'Atelier Santé Ville de Saint-Lô. Pour ce faire, recenser les supports et <i>les outils d'intervention qui s'appuient sur les principes du « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) pour les transmettre aux professionnels du territoire</i> - Formation de professionnels des services de communication de CCAS, centre sociaux et centre médico-social (au minimum deux agents par organisme) aux principes du « Facile à Lire et à Comprendre » <p><i>En appliquant quelques règles simples, il est possible d'améliorer la clarté des supports et de contribuer ainsi à un meilleur accès, pour tous, aux informations pour la santé. Il est également possible d'identifier d'identification des critères FALC à mentionner à l'occasion des cahiers des charges confiés à des prestataires de service.</i></p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS, Atelier Santé Ville, MAIA, CLIC, CD50, Commission communale d'accessibilité de la ville de Saint-Lô, CoActis Santé (volet formation), ...
<i>Public visé</i>	Professionnels de la communication (CCAS, centres sociaux, centre médico-social)
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2023
<i>Ressources mobilisables</i>	<p><u>Ressources humaines et matérielles et financières</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo, ARS, ASV Saint-Lô</p> <p><u>Ressources financières</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo, ARS</p>
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<p>-Recensement et diffusion des supports d'information réalisés</p> <p>-Formation aux principes du FALC dispensée</p> <p>-Nombre d'organismes ayant bénéficié de la formation/ nombre d'organismes éligibles</p>

Axe 1 Accès aux soins et aux droits en matière de santé

Enjeu 1.2 *Favoriser l'accès aux droits*

Action n°123	Déployer des réunions d'information sur les dispositifs d'accès aux droits pour les acteurs de santé du territoire
<i>Porteur de l'action</i>	Ville de Saint-Lô (Atelier Santé Ville), Saint-Lô Agglo
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Mieux faire connaître aux acteurs en santé et aux élus du territoire les dispositifs d'accès aux droits existants en organisant des réunions d'information.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>-Ouvrir les réunions d'information, organisées par l'ASV à l'attention des acteurs de Saint-Lô, à l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels comme bénévole) ainsi qu'aux élus des communes.</p> <p>-Assurer la promotion de ces séances d'information auprès des acteurs en santé de l'ensemble du territoire.</p> <p>-Déployer sur le territoire ces réunions d'information sur les dispositifs d'accès aux droits en les organisant dans diverses communes (et pas seulement dans la ville centre).</p> <p><i>Les réunions d'information sont l'occasion de présenter des dispositifs et aides pour faciliter l'accès aux droits et aux soins en matière de santé. Ces réunions sont organisées et animées par l'Atelier Santé Ville Saint-Lô avec l'intervention des acteurs du champ de la santé, de l'accès aux soins et aux droits en matière de santé. Elles donnent l'occasion de répondre aux interrogations des participants.</i></p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS, CPAM, MSA, CD50, Centre Hospitalier, communes, CCAS, ...
<i>Public visé</i>	Acteurs en santé et élus du territoire.
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines et matérielles</u> : Saint-Lô Agglo, Ville de Saint-Lô (ASV), ARS
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<p>-Nombre de réunions organisées</p> <p>-Nombre de participants hors Saint-Lô, nombre d'élus</p> <p>-Organisation de réunion (s) « délocalisée(s) » hors de Saint-Lô</p>

Axe n°2	Santé mentale et bien-être psychique
Argumentation / Justification des actions	
<p><i>Eléments de diagnostic</i></p>	<p>Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, le nombre de personnes ayant un traitement psychotrope ou un recours aux soins en établissement de santé autorisé en psychiatrie est, à structure d'âge comparable, moins important qu'en France métropolitaine. Contrairement à la Normandie qui présente un surplus de mortalité par troubles mentaux, le territoire de Saint-Lô Agglo présente une situation similaire à celle observée en France métropolitaine.</p> <p>A structure d'âge comparable, le territoire de Saint-Lô Agglo présente une surmortalité significative par suicide : un surplus de + 98 % est en effet constaté par rapport à la France métropolitaine.</p> <p>36% des enquêtés déclarent être extrêmement ou modérément anxieux·(ses) ou déprimés·(es).</p> <p>A l'occasion des rencontres santé participatives, professionnels et élus des communes et intercommunalité se sont accordés sur plusieurs points de ruptures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des compétences psychosociales et notamment pendant les périodes de fragilités (perte d'emploi, inactivité, maladie ou décès d'un proche). Nécessité d'agir sur une estime de soi dégradée, sur des difficultés dans la gestion du stress et des émotions • Le renforcement du lien social en agissant pour rompre l'isolement social, agir sur les faiblesses et fragilité du réseau social et en disposant d'espaces de réflexion et d'échanges pour libérer la parole • Les représentations de la santé mentale en luttant contre la stigmatisation de la santé mentale et de la psychiatrie (honte, déni, peur) • L'offre locale : capacité d'accueil des professionnels et structures spécialisées, articulation, organisation du parcours • L'approche globale et multi-partenariale des situations de vie complexes mais aussi les difficultés à repérer les fragilités, les situations de santé mentale qui se dégradent.
<p><i>Objectifs du PRS</i></p>	<p>Prévenir le mal-être et le suicide</p> <p>Impulser une approche et une démarche globale de santé des acteurs publics et définir des objectifs communs et partagés entre les acteurs publics tout en assurant la complémentarité des actions</p> <p>Assurer la formation des professionnels en cohérence avec les besoins de santé des usagers</p> <p>Accompagner à l'accès et à la compréhension de l'information de santé</p> <p>Assurer la fluidité des parcours par des modalités d'intervention coordonnées des acteurs</p>
<p><i>Avis et recommandations du conseil de développement de Saint-Lô Agglo</i></p>	<p>Action 14 : Sensibiliser les médecins libéraux</p> <p>Action 15 : Instituer un guichet unique</p> <p>Action 16 : Favoriser le lien entre les acteurs de première, deuxième et troisième ligne</p> <p>Action 17 : Promouvoir les institutions existantes</p> <p>Action 13 : Développer la formation aux premiers secours en santé mentale</p>

<i>Déterminants de santé visés</i>	Compétences psychosociales des adultes Représentations de la santé mentale / souffrance psychique Visibilité et compréhension de l'offre locale de soin par les populations Partenariat, approche globale des populations / Regard croisé des situations complexes Culture commune du repérage des fragilités de santé mentale
------------------------------------	--

Axe 2

Santé mentale et bien-être psychique

Enjeu 2.1 Structurer l'offre en santé mentale, améliorer les parcours de soins et de vie

Action n°211	
<i>Porteur de l'action</i>	Collectivités, établissement autorisé en psychiatre (FBSM), représentants des usagers et représentants des familles
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Installer et faire vivre un conseil local de santé mentale à l'échelle de l'intercommunalité.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les élus à la santé mentale• Identifier la zone d'intervention du futur CLSM en lien avec les élus des collectivités territoriales• Constituer le conseil local en santé mentale• Identification ou création d'un temps de coordination• Partager un diagnostic territorial en santé mentale<ul style="list-style-type: none">- Faire notamment un recensement des actions santé mentale portées par d'autres temps de coordination du territoire (ex. RTPS, ASV, PTA, CPTS...)• Identifier des actions en lien avec la feuille de route du PTSM (ex : formation aux premiers secours en santé mentale, relayer la semaine d'information de la santé mentale sur l'ensemble du territoire, ...)
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS, structures du champ de la psychiatrie (dont celles de pédopsychiatrie et de gérontopsychiatrie), associations d'écoute, association départementale de prévention du suicide, centre médico-social (CD50), URML, PTA, équipe mobile psychiatrie, EMEG, CPAM, MSA, maison des adolescents, atelier santé ville Saint-Lô, structures et professionnels de la gérontologie, élus du territoire, représentants des usagers et représentants des familles, ...
<i>Public visé</i>	Les usagers de la zone d'intervention, les aidants, les professionnels de la santé mentale
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources financières</u> : ARS + autres financeurs à déterminer pour financement poste coordonnateur du CLSM
Evaluation de l'action	

<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<ul style="list-style-type: none">-Mise en place et suivi du Conseil local de santé mentale-Groupes de travail constitués-Programme d'actions élaboré
--	---

Axe 2

Santé mentale et bien-être psychique

Enjeu 2.2 Contribuer à la prévention du suicide et à la déstigmatisation de la santé mentale en agissant auprès des populations

Action n°221	Former les professionnels aux risques liés à la santé mentale
<i>Porteur de l'action</i>	ARS
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Former des acteurs de première et deuxième lignes aux premiers secours en santé mentale et à la prévention du suicide
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Deux types de formation sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Former des acteurs de première ligne aux premiers secours en santé mentale <p>Dans le cadre de la démarche PTSM et de la fiche action du contrat territorial en santé mentale prévoyant la formation de formateurs et le déploiement d'un plan de formation aux PSSM pour la Manche, le territoire de Saint-Lô Agglo propose d'intégrer cette dynamique pour les acteurs de son territoire de proximité.</p> <p><i>Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Former des professionnels à la prévention du suicide : <p><i>L'ARS Normandie a confié au Groupement régional d'actions, de formations et d'informations en santé mentale (GRAFISM) le déploiement d'un outil de formation national composé de 3 modules, qui sont proposés aux professionnels et citoyens en fonction de leur profil et compétences pour prévenir la crise suicidaire :</i></p> <p>-Module « sentinelle » (repérage et orientation) <i>Une journée de formation tout public, non professionnalisante.</i> <i>Cible : personne repérée dans sa communauté de vie comme se faisant du souci pour l'autre (travailleurs sociaux, services pénitenciers, personnels enseignants...)</i></p> <p>- Module « évaluation et orientation du risque suicidaire » <i>Deux journées de formation.</i> <i>Cible : professionnels de santé assurant un rôle d'évaluation.</i></p> <p>- Module « intervention à la crise suicidaire » <i>Deux journées de formation.</i> <i>Cible : professionnels cliniciens assurant un rôle d'intervention (psychologues, infirmiers, cadres de santé, psychiatres exerçant en CMP, CUMP, urgences, liaison et Vigilans).</i> <i>Objectif : être en mesure d'effectuer des interventions de crise à l'aide d'approches efficaces et reconnues et d'outils cliniques adaptés au contexte.</i></p>

<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS, Structures du champ de la psychiatrie (dont la pédopsychiatrie et la gérontopsychiatrie), associations d'écoute, associations de patients, Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, Maison des adolescents, Promotion Santé Normandie, Atelier Santé Ville de Saint-Lô, CMS, Pôle emploi, FJT, centre sociaux, bailleurs sociaux (gardiens d'immeuble), élus, bénévoles (sports, culture, caritatif), acteurs de l'accueil des migrants
<i>Public visé</i>	Les acteurs du territoire intercommunal en contact avec le public
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources financières :</u> ARS
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	- Nombre de sessions de formation réalisées - Nombre d'acteurs formés

Axe 2

Santé mentale et bien-être psychique

Enjeu 2.2 Contribuer à la prévention du suicide et à la déstigmatisation de la santé mentale en agissant auprès des populations

Action n°222	Relayer sur l'ensemble du territoire la semaine d'information sur la santé mentale
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo, Ville de Saint-Lô (ASV)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Rendre accessible sur l'ensemble du territoire les messages d'information et de prévention délivrés dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Déployer les actions menées à Saint-Lô, notamment par l'ASV et la FBSM• Dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale, organiser des actions de sensibilisation sur la thématique santé mentale à destination des élus.• Faire du lien avec les professionnels de l'information lors de la semaine d'information sur la santé mentale
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS, structures du champ de la psychiatrie (dont celles de pédopsychiatrie et de gérontopsychiatrie), communes, CCAS, associations d'écoute, associations de patients et de famille de patients, CPAM, MSA, maison des adolescents, radio et presse locale
<i>Public visé</i>	Les habitants du territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines :</u> Saint-Lô Agglo, Ville de Saint-Lô (ASV) <u>Ressources matérielles :</u> Ville de Saint-Lô : mobilisation du Ti'Bus Prévention Santé Commune : mise à disposition de locaux <u>Ressources financières :</u> ARS
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<ul style="list-style-type: none">- Relais locaux identifiés- Actions (nature, contenu, lieu, ressources déterminés) programmées et réalisées- Nombre d'habitants sensibilisés lors des actions locales

Axe 3	Bien vieillir et autonomie
Argumentation / Justification des actions	
<i>Eléments de diagnostic</i>	<p>Depuis 1975, la part des 75 ans et plus a augmenté de + 290 % sur le territoire de l'intercommunalité (contre +198% en Normandie).</p> <p>Par ailleurs, 85 % des Français interrogés souhaitent vieillir à domicile.</p> <p>Cette évolution démographique nécessite de construire des offres nouvelles et modulables afin de mieux répondre aux attentes des personnes âgées et de leurs aidants et agir en prévention pour éviter notamment des hospitalisations d'urgence. L'entrée en EHPAD peut être liée à des accompagnements pas suffisamment adaptés pour garantir une qualité et une sécurité au domicile, ou en raison d'un profil complexe avec des ruptures d'accompagnements.</p> <p>L'isolement : il apparaît que les femmes, les personnes âgées de 85 ans et plus, et les personnes aux revenus modestes sont davantage touchées. Aussi, l'isolement et le sentiment de solitude seraient davantage observés dans les petites agglomérations (2000 à 20 000 habitants) et dans les quartiers prioritaires politique de la ville.</p> <p>14 établissements pour personnes âgées (11 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et 3 résidences autonomie) sont recensés sur le territoire de Saint-Lô Agglo dont 4 implantés dans la commune de Saint-Lô.</p>
<i>Objectifs du PRS</i>	<p>Prévenir la perte d'autonomie dans une stratégie de « bien vieillir »</p> <p>Accompagner à l'accès et à la compréhension de l'information en santé</p> <p>Accompagner les aidants</p>
<i>Avis et recommandations du conseil de développement de Saint-Lô Agglo</i>	<p>Action 31 : Promouvoir tous les comportements favorables à la santé tout au long de la vie</p> <p>Action 33 : Recenser, organiser et promouvoir les actions de prévention sur le territoire</p> <p>Action 26 : Accompagner, soutenir, former les aidants</p> <p>Action 20 : Privilégier le maintien à domicile</p> <p>Action 27 : Développer l'accessibilité pour devenir un territoire 100% inclusif</p>
<i>Déterminants de santé visés</i>	<p>Compétences des populations vieillissantes à maintenir une autonomie en santé/bien vieillir</p> <p>Offre de prévention/promotion santé soutenante et adaptée</p> <p>Soutien aux aidants</p>

Axe 3

Bien vieillir et autonomie

Enjeu 3.1 Accompagner les individus dans une stratégie de « bien vieillir »

Action n°311	Expérimenter un dispositif de plateforme coordonnée de services et d'actions de prévention favorisant le « bien vieillir »
<i>Porteur de l'action</i>	CD50
<i>Description de l'action</i>	
<i>Objectif opérationnel</i>	<p>Développer un parcours global et cohérent ciblant le bien vieillir en créant une plateforme coordonnée de services et d'actions visant les populations vieillissantes, afin de favoriser leur maintien à domicile.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Répondre aux souhaits des personnes âgées et personnes en situation de handicap de vivre chez elles par des prestations adaptées, un environnement sécurisé et s'attacher à développer leur autonomie.- Renforcer et améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile dans le respect du libre choix dans le cadre d'une prise en charge globale et coordonnée à domicile.- Lutter contre l'isolement de la personne âgées et des proches aidants.- Construire une offre décloisonnée sur un territoire donné.- Prévenir la perte d'autonomie.- Construire des complémentarités entre les acteurs de l'autonomie pour améliorer le maintien à domicile et développer une offre cohérente et innovante
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Plusieurs étapes sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none">= Identifier des ressources du territoire ciblées selon les différentes prestations (accompagnement sur les actes essentiels de la vie quotidienne, gestion des repas, entretien du logement, adaptation du logement, moyens de transport, etc...). Offre locale de services et actions visant le « bien-vieillir ».= Réaliser une analyse des besoins en associant les mairies des communes visées, la MAIA, le CMS, la plateforme de répit, l'EHPAD... L'objectif est d'identifier les personnes âgées en difficulté à domicile qui nécessiteraient un accompagnement renforcé, et/ou qui refusent d'entrer en EHPAD ou ne pouvant y accéder en raison d'une liste d'attente.- Identifier la structuration la plus adaptée : définir les modalités d'organisation notamment d'évaluation des besoins, et proposer un plan d'accompagnement (services, informations), moyens nécessaires.- Assurer la promotion de la plateforme.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	EHPAD de Marigny-le-Lozon et les acteurs proposant des actions à destination des populations vieillissantes (SAAD intervenant sur le territoire, SSIAD, professionnels de santé et paramédicaux libéraux, plateforme de répit, équipe mobile de soins palliatifs, centre hospitalier, CLIC, MAIA, PTA (futur DAC), MSA, CPAM, Siel Bleu, Mutualité Française Normandie, ARS, CARSAT ...

<i>Public visé</i>	Les personnes âgées en situation de perte d'autonomie en situation de fragilité à domicile ne permettant pas un maintien à domicile dans des conditions adaptées (retour d'hospitalisation, logement inadapté, absence d'aidant à proximité ...)
<i>Territoire de l'action</i>	Marigny-le Lozon et communes avoisinantes
<i>Année de démarrage</i>	2022 : étude de faisabilité (identification des besoins, identification de l'offre territoriale, structuration de l'organisation, identification de la file active de personnes accompagnées)
<i>Ressources mobilisables</i>	A déterminer en fonction des résultats de l'étude de faisabilité
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<p>-Recensement de l'offre et concertation des acteurs réalisés</p> <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts - Nombre d'entrées et de sorties - Motifs de l'admission - Profil des personnes accompagnées (GIR, âge, nb avec aidants, nb avec troubles cognitifs) - Selon l'organisation identifiée : nombre de plans d'accompagnement global réalisé, nombre de prestations réalisées par nature <p><u>Indicateurs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction de la personne accompagnée - Satisfaction de l'aidant - Indicateurs financiers : - Coûts moyens des prestations d'accompagnement renforcés mis en place

Axe 3

Bien vieillir et autonomie

Enjeu 3.2 Soutenir les aidants des populations vieillissantes ou en situation de handicap

Action n°321	Améliorer le repérage des aidants en difficulté et les soutenir
<i>Porteur de l'action</i>	CLIC du Saint-Lois, MSA
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Organiser des temps de rencontres avec les aidants familiaux pour mieux repérer les aidants en difficulté et répondre à leurs besoins. Sensibiliser les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux au repérage des aidants en difficulté.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Déployer des cafés des aidants sur l'ensemble du territoire sur la base de l'expérimentation réalisée à Saint-Amand-Villages.• Organiser un spectacle-débat sur le thème des aidants familiaux, recenser les besoins et proposer, dans un second temps, des ateliers thématiques en cohérence avec les besoins exprimés par les aidants.• Assurer la promotion de ces événements auprès des acteurs en capacité de repérer les aidants en difficulté (ex : professionnels des services à domicile, élus et agents des communes, CPAM, assistantes sociales, ...), ... et leur permettre de relayer les informations (support de communication) à tous les aidants et notamment à ceux en difficulté.• Créer, à destination des professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, un outil d'information, pour aborder la définition et les représentations de l'aidant, le repérage des aidants en difficultés, l'identification de l'offre de répit et d'accompagnement ..., pour leur permettre de relayer les informations auprès des aidants eux-mêmes.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS, CD50, FBS (Plateforme de répit), RSVA, CLIC, MAIA, MSA, ASEPT, CPAM, SAG, Saint-Lô Agglo, communes... et l'ensemble des acteurs qui agissent auprès des aidants de populations vieillissantes et/ou en situation de handicap Commission Communale d'Accessibilité de la ville de Saint-Lô.
<i>Public visé</i>	Les aidants familiaux, les professionnels en contact avec des aidants
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines</u> : Saint-Lô Agglo, CLIC du Saint-Lois, ASEPT <u>Ressources matérielles</u> : Commune accueillant le café des aidants : mise à disposition salle de réunion <u>Ressources financières</u> : Conférence des financeurs : déploiement des cafés des aidants, outil d'information ASEPT : organisation et promotion du spectacle-débat CLIC du Saint-Lois : intervenant pour débat

Evaluation de l'action

<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Nombre de cafés des aidants organisés, nombre de participants -Spectacle débat organisé, nombre de participants -Outil d'information destiné aux maisons et pôles de santé réalisé, nombre de professionnels sensibilisés
--	--

Axe 3

Bien vieillir et autonomie

Enjeu 3.2 Soutenir les aidants des populations vieillissantes ou en situation de handicap

Action n°321.1	Prévenir le risque d'épuisement de l'aidant
<i>Porteur de l'action</i>	MSA / ASEPT
Description de l'action	
<i>Contexte</i>	<p>En France, près de 11 millions de personnes prennent chaque jour soin d'un proche âgé, malade ou handicapé.</p> <p>Accompagner un proche à domicile est un engagement lourd qui peut transformer radicalement le quotidien des familles et les mener à l'épuisement si le temps n'est pas partagé ou qu'aucune structure ne les épaula.</p> <p>La Compagnie Vol de Nuit, à travers son spectacle sur les aidants familiaux « Mathilde, Jacques et les autres » évoque les difficultés des aidants en essayant d'éclairer avec humour, grâce et poésie un sujet sensible.</p>
<i>Objectif opérationnel</i>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser sur l'importance de concilier vie personnelle et son rôle d'aidant pour prévenir la détérioration de son propre état de santé.• Informer les aidants sur les lieux d'information, les solutions de répit de leur Territoire.
<i>Action</i>	<p>Cette action s'organise sous forme d'un spectacle théâtral et musical « Mathilde, Jacques et les autres » de 1h réunissant 50 à 100 personnes.</p> <p>La thématique des aidants familiaux est abordée dans les principales saynètes :</p> <ul style="list-style-type: none">• « <u>Jour et Nuit</u> » : Le quotidien de Mathilde, aidante, et de Jacques son mari, malade dépendant. L'investissement de temps, la culpabilité, la fatigue, les contradictions. Les pertes de repères du malade.• « <u>La voisine</u> » : Les relations de voisinage. L'isolement et le temps qui passe. La perte des amis, le manque de relations.• « <u>Super-aidante</u> » : La tendance à vouloir tout gérer et tout prendre en charge en s'oubliant soi même.• « <u>Les fils</u> » : Les problématiques intrafamiliales. Un fils habitant loin, un autre désigné. Les malentendus entre les enfants. La question du placement.• « <u>Les aides</u> » : Les lieux d'informations d'aides. Les espaces bien être, les groupes de paroles, les aides à domicile, pour être en meilleure capacité d'aider le malade. <p>Ce spectacle est suivi d'un temps de débat et d'échange avec des professionnels. A l'issue de cette pièce de théâtre, les actions de prévention de l'ASEPT sont présentées avec recueil des souhaits des participants, en vue de leur proposer des actions de suite : ateliers sur les thèmes du « Bien vieillir », « Activité physique adaptée », « Equilibre », « Nutrition », « Mémoire », « Habitat », « Sommeil », « Prévention routière », « Secourisme »...</p>

<p><i>Modalités de réalisation (étapes)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination avec le partenaire local du nombre de spectacles, du calendrier et des sites sur les 5 ans du CLS (de 2022 à 2026) <ul style="list-style-type: none"> ○ Recherche de salles adaptées avec l'aide du partenaire local (cahier des charges pour une salle adaptée à la fin du catalogue d'actions inter régimes ci-joint) et gratuite si possible ○ Fourniture des supports de communication (affiches et flyers) par l'ASEPT ○ Communication par mailing auprès des seniors présents dans sa base de données (sur le secteur concerné par l'action) ○ Sollicitation des partenaires institutionnels (MSA, CARSAT...) pour l'envoi de mailing à leurs ressortissants ○ Le partenaire local recherchera, organisera et supportera le coût éventuel des intervenants pour le débat à l'issue du spectacle (psychologue ou gériatre, professionnels du répit...) ○ Gestion de l'émergence le jour du spectacle-débat et compte rendu du nombre de participants ○ Recensement des besoins des aidants à l'issue du spectacle grâce à la fiche de vœux qui sera complétée par ces derniers ○ Traitement et analyse des données issues des fiches de vœux et élaboration, avec le partenaire local d'un programme d'actions de prévention avec des thématiques en cohérence avec les besoins exprimés par les aidants ... ○ Mise en œuvre du programme d'actions et des ateliers
<p><i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i></p>	<p>ARS, CD50, FBS (Plateforme de répit), RSVA, CLIC, MAIA, CPAM, SAG, Saint-Lô Agglo, communes... et l'ensemble des acteurs qui agissent auprès des aidants de populations vieillissantes et/ou en situation de handicap Commission Communale d'Accessibilité de la ville de Saint-Lô.</p>
<p><i>Intervenant</i></p>	<p>Compagnie VOL DE NUIT / ASEPT / Psychologue, gériatre ou Professionnel du répit</p>
<p><i>Public visé</i></p>	<p>Les séniors, les aidants familiaux, les professionnels en contact avec des aidants</p>
<p><i>Territoire de l'action</i></p>	<p>Saint-Lô Agglo</p>
<p><i>Année de démarrage</i></p>	<p>2022</p>
<p><i>Ressources mobilisables</i></p>	<p>Financement du spectacle par ASEPT Financement des intervenants de fin de débat par les partenaires de l'action Gratuit pour les participants</p>
<p><i>Evaluation de l'action</i></p>	
<p><i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de spectacles débat organisés, nombre de participants - Nombre d'ateliers / Nombre de participants - Satisfaction des participants

Axe 3

Bien vieillir et autonomie

Enjeu 3.3 Permettre aux seniors de renforcer leurs compétences à bien vieillir à domicile et en établissement

Action n°331	Proposer un accompagnement aux usages numériques quotidiens adapté aux seniors
<i>Porteur de l'action</i>	CLIC, Ville de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Accompagner les seniors et contribuer à renforcer leurs compétences dans l'utilisation des outils numériques (ordinateurs, tablette, smartphone, principes d'interconnexion, Internet, démarches en ligne, applications, logiciels, ...).
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir les services proposés par les conseillers numériques (centre médico-social, médiathèque de Saint-Lô) et les Maisons France services du territoire (à Marigny-le-Lozon, à Tessy-Bocage) en matière d'accompagnement individuel à la réalisation des démarches administratives en ligne.• Promouvoir les espaces numériques du territoire.• Promouvoir et/ou contribuer au déploiement d'ateliers d'initiation et de formation aux usages numériques : prise en main d'équipements informatiques, navigation sur Internet, gestion de messagerie, utilisation d'applications sur son smartphone, gestion des contenus numériques, vérification des sources protection des données personnelles, initiation au traitement de texte, ...) <p>Rq : les vecteurs/moyens de communication les plus appropriés pour communiquer auprès des populations vieillissantes auront été préalablement identifiés</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	MSA, ASEPT, SAG, CD50, communes des Maisons France Services, commission communale d'accessibilité de la Ville de Saint-Lô (validation support de promotion), ...
<i>Public visé</i>	Les seniors du territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines et financières :</u> CLIC du Saint-Lois, Saint-Lô Agglo (volet promotion) Conférence des financeurs (ateliers d'initiation/formation)
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Outils de promotion réalisés et diffusés -Nombre de seniors accompagnés par les conseillers numériques (évaluation sur une période définie) -Nombre d'ateliers organisés -Nombre de participants aux ateliers

Axe 3

Bien vieillir et autonomie

Enjeu 3.3 Permettre aux seniors de renforcer leurs compétences à bien vieillir à domicile et en établissement

Action n°332	Promouvoir le dossier de liaison ville-hôpital adapté aux seniors adossé au dispositif « mon espace santé »
<i>Porteur de l'action</i>	DAC/Centre hospitalier Mémorial de Saint-Lô
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Faire connaître, diffuser et promouvoir « mon espace santé » comme outil de liaison permettant la circulation de l'information entre la ville et l'hôpital facilitant la préparation d'une hospitalisation pour les seniors et leur retour à domicile à la sortie de l'hôpital.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	Assurer la présentation et la promotion de mon « espace santé » sur le territoire auprès : <ul style="list-style-type: none">- Des personnes âgées, de leurs proches,- Des professionnels de santé et du social, en ville (médicaux, paramédicaux, assistants sociaux) et à l'hôpital (cadres de santé, service social hospitalier). Favoriser le déploiement en lien avec le CH de Saint-Lô et les professionnels de santé de ville Evaluer la diffusion, l'utilisation et le fonctionnement du dispositif
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	CLIC, SAG, CD 50 (centre médico-social), Saint-Lô Agglo, professionnels de santé, assistant(e)s social(e)s, ...
<i>Public visé</i>	Les seniors du territoire et leurs proches, les aidants familiaux
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2023
<i>Ressources mobilisables</i>	CPAM, ARS
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Utilisation de mon espace santé par les équipes hospitalières et les professionnels de santé libéraux, effectivement réalisée

Axe n°4	Environnement, cadre de vie & santé
Argumentation / Justification des actions	
Eléments de diagnostic	<p>La planification urbaine, la conception ou l'aménagement des espaces publics, les politiques de l'habitat, les infrastructures et équipements urbains influent sur la capacité à favoriser l'activité physique, la mobilité active, l'accès à un logement de qualité, la protection des ressources et des milieux (eau, air, sols...), la réduction des nuisances sonores, la consommation rationalisée du foncier, ... Un urbanisme favorable à la santé met les objectifs d'amélioration de la qualité de vie pour tous au centre du processus de prise de décision. L'aménagement c'est aussi agir sur la santé physique et mentale des usagers des espaces publics.</p> <p>Les politiques publiques de mobilité ont, elles-aussi, une influence importante sur la réduction des Inégalités Sociales de Santé (ISS), sur les changements climatiques, la sécurité routière, la qualité de l'air, le bruit, la sédentarité... Moins coûteuses, les politiques publiques en faveur de toutes formes de transport où l'énergie est fournie par l'être humain offrent ainsi de nombreux avantages pour la santé et la réduction des nuisances sur le territoire.</p> <p>En milieu rural, dans les territoires à faible densité, les services sont plus éloignés, les communes moins bien desservies par les transports collectifs, la dépendance à la voiture plus forte. L'organisation d'une mobilité durable et saine est un enjeu essentiel pour répondre aux besoins importants de mobilité des citoyens.</p> <p>Localement : Le cadre de vie est jugé agréable mais une place trop importante est réservée au minéral en centralités urbaines. Il existe de nombreux documents de planification urbaine mais qui ne prennent pas assez en compte l'impact sur la santé. Les aménagements urbains doivent mieux prendre en compte le vieillissement de la population, être favorables aux plus jeunes et favoriser davantage les mobilités actives (vélo, marche, transports en communs...). Des aménagements cyclables sont réalisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire, conformément au schéma directeur cyclable de Saint-Lô Agglo (ex pour 2022 : projet de piste cyclable, rue de Paris, à Saint-Lô).</p>
Objectifs du PRS	<p><u>PRSE 3 :</u> Promouvoir un environnement favorable à la santé. Aménager un environnement et un cadre de vie favorables à la santé. Faciliter les démarches locales et participatives. Priorités du 4^{ème} Plan National Santé Environnement pour les cinq années à venir</p>
Avis et recommandations du conseil de développement de Saint-Lô Agglo	Action 30 : Offrir plus de solutions de mobilité

<p>Déterminants de santé visés</p>	<p>Freins/leviers aux mobilités durables et saines : du côté des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> -Connaissance, par les habitants, des opportunités de pratique de la marche et du vélo ; -Sentiment de sécurité/insécurité dans ses déplacements ; -Organisation du temps : connaissances des intermodalités, des temps de déplacements actifs ; -Habitudes prises, en famille, à la pratique du vélo. <p>Freins/leviers aux mobilités durables et saines : du côté de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Signalétiques et aménagements urbains incitatifs ; -Degré de marchabilité du territoire. <p>Freins à l'aménagement urbain durable et sain : du côté des élus</p> <ul style="list-style-type: none"> -Connaissances, par les élus, des impacts sur la santé des décisions prises en matière d'aménagement urbain <p>Leviers à l'aménagement urbain durable et sain : du côté des politiques publiques locales en matière d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Interconnaissance des professionnels entre eux. -De nombreux documents de planification.
------------------------------------	--

Axe 4**Environnement, cadre de vie & santé****Enjeu 4.1 Agir pour des environnements favorables à la santé**

Action n°411	Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et de la parentalité aux risques liés à l'exposition à des substances nocives présentes dans les environnements intérieurs
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (Direction de la petite enfance, équipe PESL)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Contrôler les éventuelles sources de pollution liées aux bâtiments (amiante, plomb et radon), sensibiliser les professionnels à la détection des sources de pollution dans les produits utilisés, informer sur les impacts des pratiques quotidiennes sur la santé des enfants et favoriser l'adhésion des agents à une démarche de substitution des produits chimiques.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>L'action comprend deux volets :</p> <p>1) Pollutions liées au bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la réalisation de diagnostics « amiante, plomb, radon » dans les bâtiments abritant des structures d'accueil de jeunes enfants, - Sur la base des résultats des diagnostics, identifier les éventuelles actions d'amélioration à mettre en œuvre. <p>2) Pollutions liés aux produits utilisés au sein des structures</p> <p>Organiser un cycle d'ateliers d'information et de sensibilisation abordant les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -<i>Les risques pour la santé liés à l'exposition de substances nocives dans nos environnements intérieurs</i> (bâtiment, matériaux, mobiliers, produits d'entretien, jouets et activités récréatives ...), atelier Nesting, -<i>L'alimentation, la nutrition. Comment lire et comprendre les nutriscores ?</i> -<i>Les produits d'hygiène corporelle. Quelles sont les alternatives face aux produits industriels pour l'hygiène, au bénéfice de la santé et de l'environnement (réduction des déchets, recyclage...)? Comment créer ses propres produits d'hygiène au naturel ?</i> -<i>L'éveil artistique avec des matériaux au naturel. Quel matériel utiliser ? Comment fabriquer de la peinture, de la pâte à modeler ?</i> <p>Ces ateliers, organisés sur une ou deux journées, ont pour but de favoriser les échanges et les partages d'expérience entre les participants. Ils visent à développer, chez les professionnels, des compétences pour mieux détecter les sources de pollution et identifier les solutions à mettre en œuvre. Pour chaque thématique, il s'agit de définir les problématiques et de proposer les modalités de changement et d'amélioration des pratiques.</p> <p>Ces ateliers seront animés, selon la thématique, par la coordinatrice des crèches de Saint-Lô Agglo, une diététicienne ou des intervenants de la MSA.</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	CD50, MSA, CPAM, Diététicien(ne) libéral(e), Mutualité Française...

<i>Public visé</i>	Agents des crèches, des relais petite enfance et des structures de soutien à la parentalité du territoire de Saint-Lô Agglo et les prestataires en charge du ménage des locaux.
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines :</u> Saint-Lô Agglo <u>Ressources matérielles :</u> Saint-Lô Agglo : mise à disposition salles de réunion, matériel pédagogique <u>Ressources financières :</u> ARS : appel à projets « 1000 premiers jours » du plan régional santé environnement MSA (?), Etat (?), CAF (?)
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Nombre et typologie de professionnels sensibilisés aux thématiques -Nombre et typologie de site(s) et dans quels domaines -Evaluation des répercussions sur les postures professionnelles en structures d'accueil petite enfance / parents/ familles -Evaluation de la plus-value, dans les pratiques professionnelles, des compétences développées en atelier (à 6 mois).

Axe 4**Environnement, cadre de vie & santé****Enjeu 4.1 Agir pour des environnements favorables à la santé**

Action n°412	Contribuer à l'aménagement de cours d'école et d'établissements scolaires favorables à la santé des enfants et des jeunes
<i>Porteur de l'action</i>	Commune expérimentatrice, école/établissement scolaire volontaire
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Analyser et améliorer des aménagements scolaires (ex : cour d'école, cantine scolaire,...) pour qu'ils soient favorables à la santé
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les cours d'écoles : Organiser des séances de retour d'expérience, à destination des personnels des écoles et des élus, de manière à mettre en évidence les aménagements favorables à la santé réalisables ainsi que les bénéfices pour la santé des élèves. Expérimenter, avec une école volontaire, un accompagnement pour aménager les cours d'écoles (développement cognitif, émotionnel et social des élèves), Identifier des recommandations pour aménager des cours d'écoles favorables au développement des enfants. Rechercher des financements permettant aux écoles de réaménager leur cour. - Pour les établissements scolaires (collèges, lycées) : Expérimenter avec les collèges et lycées volontaires la technique du diagnostic en marchant afin d'identifier les améliorations possibles en matière d'environnements favorables. Former aux « diagnostics en marchant » d'un groupe d'une dizaine de professionnels de l'établissement (chef d'établissement, gestionnaire administratif, infirmière scolaire, enseignant, ...), analyser les environnements favorables/défavorables à la santé, rechercher des financements pour permettre aux établissements scolaires de réaménager leurs environnements.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Education nationale, CAMSP, commune concernée par l'expérimentation, CD50, promotion santé Normandie (volet formation), équipe PESL de Saint-Lô Agglo, Réseau « la rue aux enfants », Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, commune proposant un retour d'expérience, ...
<i>Public visé</i>	Les enfants et les jeunes en milieu scolaire, les personnels des écoles et des établissements scolaires, les élus locaux
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2023
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources matérielles :</u> Saint-Lô Agglo : mise à disposition de salles de réunion <u>Ressources financières :</u> Commune (?) : prestations d'accompagnement des établissements scolaires et formation au diagnostic en marchant Autres financeurs à déterminer

Evaluation de l'action

<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<ul style="list-style-type: none">-Nombre de participants aux séances de retour d'expérience-Réalisation de l'accompagnement auprès d'une école volontaire,-Identification des recommandations à communiquer aux écoles,-Formation aux « diagnostics en marchant » réalisée,-Mise en œuvre de la technique des « diagnostics en marchant » au sein d'un établissement scolaire.-Nombres de jeunes collégiens/lycées volontaires dans la démarche du diagnostic en marchant
--	---

Axe 4**Environnement, cadre de vie & santé****Enjeu 4.1 Agir pour des environnements favorables à la santé**

Action n°413	Identifier et recommander des aménagements adaptés au vieillissement de la population
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (Direction urbanisme, habitat, foncier), ARS (Plan Régional Santé Environnement)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Identifier et acquérir les connaissances et compétences permettant d'aider les élus à intégrer des aménagements urbains favorables au vieillissement de la population dans les projets de réaménagements urbains
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>2 leviers sont à actionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser des professionnels de l'aménagement urbain et des élus, sur les critères/recommandations d'aménagements urbains favorables au bien vieillir : pour ce faire, s'appuyer sur les initiatives du plan santé environnement Normandie, organiser la sensibilisation des agents de la direction urbanisme-habitat-foncier, via des ateliers animés par les acteurs de santé environnement (CEREMA, AUCAME, CAUE, ...). <p>L'adaptation de l'espace urbain au vieillissement implique d'agir dans de multiples domaines, notamment les transports collectifs, la voirie, la conception des quartiers, la localisation des activités et des services...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une Evaluation d'Impact en Santé (EIS) à l'occasion d'un projet de réaménagement de Centre Bourg : Expérimentation, avec une commune volontaire, d'une démarche d'évaluation d'impact en santé pour enrichir, sur le plan de la santé, un projet de réaménagement urbain. S'appuyer sur l'expertise de l'ORS-CREAI de Normandie pour réaliser l'EIS. Un bon état de santé et de bien-être ne dépend pas uniquement de facteurs génétiques, biologiques ou comportementaux mais surtout de facteurs liés à l'environnement et aux conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les personnes. L'EIS est une démarche appropriée permettant de mettre en évidence et d'apprécier les impacts sur la santé d'une politique, d'un programme ou d'un projet. Elle vise à en anticiper les effets positifs et négatifs dans une démarche de promotion de la santé.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS/PRSE 3, CD50 (CAUE, direction des nouvelles ruralités), CLIC, MAIA, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) pour sensibilisation aménagement au bien vieillir, Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME), Résidences personnes âgées, EHPAD, ...
<i>Public visé</i>	Agents de la direction urbanisme-habitat-foncier de Saint-Lô Agglo, élus du territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2023

<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources matérielles :</u> Saint-Lô Agglo : mise à disposition de salles de réunion <u>Ressources financières :</u> Saint-Lô Agglo, ARS (séances de sensibilisation, évaluation d'impact en santé)
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Réalisation des temps de sensibilisation -Nombre d'agents sensibilisés /nombre d'agents concernés -Nombre d'élus associés à la démarche de sensibilisation -Expérimentation d'Evaluation d'Impact en Santé réalisée

Axe 4**Environnement, cadre de vie & santé****Enjeu 4.2 Permettre aux habitants de mieux prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé**

Action n°421	Sensibiliser les populations sur l'impact en santé des environnements
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (préventeur de la direction des ressources humaines, référente PCAET, direction urbanisme-habitat-foncier), ARS.
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Sensibiliser les populations sur l'impact sanitaire des environnements, en milieu de travail, d'une part, et au sein des habitations, d'autre part.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>L'action comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les connaissances et les compétences des agents de Saint-Lô Agglo sur la qualité de l'air intérieur en milieu de travail. Il s'agit de créer et diffuser des supports de sensibilisation abordant le thème de la qualité de l'air et son impact sur la santé, en articulation avec les actions du PCAET, de communiquer sur les initiatives du Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat (COTEC) signé par Saint-Lô Agglo avec l'ADEME en matière de qualité de l'air des bâtiments publics. Il s'agit de contribuer à réduire les freins au changement et favoriser ainsi l'adoption de comportements propices à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. - Renforcer les compétences des habitants dans la prise en compte des dimensions de santé environnement (air, ventilation, humidité, eau, bruit, architecture, adaptation à la perte d'autonomie, ...) au sein des logements. A cette fin, co-construire, avec les acteurs de l'amélioration de l'habitat présents sur le territoire, une offre lisible et cohérente d'actions de sensibilisation (ex : programme annuel commun des évènements et des actions de communication).
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS/PRSE 3, CARSAT (agent préventeur pour la Manche, pour les environnements de travail), Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), service de santé au travail, ATMO Normandie, ADEME, ANAH, CD50 (pavillon des énergies, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), association les 7 vents, association CDHAT, CPIE du Cotentin, CPAM, ...
<i>Public visé</i>	Les agents de Saint-Lô Agglo, les habitants du territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2023
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines</u> : Saint-Lô Agglo <u>Ressources matérielles</u> : Saint-Lô Agglo : mise à disposition de salles de réunion <u>Ressources financières</u> : Saint-Lô Agglo, ARS

Evaluation de l'action

<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Supports de sensibilisation créés et diffusés auprès des agents de Saint-Lô Agglo -Support et séances de sensibilisation diffusés et organisées auprès de la population du territoire, -Nombre d'habitants sensibilisés
--	--

Axe 4**Environnement, cadre de vie & santé****Enjeu 4.3 Agir pour une mobilité active**

Action n°431	Favoriser la pratique de la marche et du vélo auprès des habitants et des employeurs
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (référent mobilité, référent Transports)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	<p>Favoriser les trajets effectués à pied ou à vélo en améliorant l'information sur la marchabilité et sur les facilités offertes aux habitants du territoire pour recourir au vélo comme mode de déplacement.</p> <p>Faire connaître la démarche « plan de mobilité » à des employeurs du territoire et les inciter à l'adopter en mettant en évidence les avantages de la démarche, pour l'employeur comme pour les salariés.</p>
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Les leviers suivants sont retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer, à la gare SNCF de Saint-Lô, une maison du vélo offrant un lieu de réparation des vélos personnels et proposant un service de location de vélos à assistance électrique. Y seront par ailleurs organisés des évènements assurant la promotion de la pratique du vélo et mettant en exergue ses bénéfices pour la santé. En outre, des ateliers d'autoréparation, à vocation sociale, seront régulièrement proposés ; à cette occasion, des conseils de réparation seront dispensés par des acteurs associatifs. - Construire une carte des temps et proposer une signalétique associée renseignant sur le temps d'accès (à pied, à vélo) aux lieux de soins (établissements, pôles et maisons de santé) depuis l'arrêt de bus le plus proche. Mener, à cette occasion, une étude exploratoire renseignant sur l'accessibilité du trajet aux personnes à mobilité réduite et sur l'existence de garages à vélo. Communiquer sur les temps d'accès et sur l'accessibilité. Cette carte des temps pourra être étendue à d'autres lieux et d'autres établissements du territoire (ex : établissements scolaires, ...). - Assurer la promotion des plans de mobilité auprès d'employeurs intéressés, identifiés avec l'aide de la Direction du développement économique de Saint-Lô Agglo. <p>En tenant compte de l'expérimentation réalisée par la DDTM avec l'entreprise « Le Capitaine » (expérimentation d'un plan de mobilité prévue sur la période fin 2021-début 2022) et des recommandations formulées, élaborer des contenus, des supports de communication et de sensibilisation relatifs au plan de mobilité. Il s'agit, en suite, de rencontrer les équipes dirigeantes des organisations (entreprises, établissements publics, ...) identifiées pour leur exposer les principes des plans de mobilité, les sensibiliser aux avantages de la démarche et leur proposer un accompagnement. La sensibilisation mettra notamment l'accent sur l'impact en santé des plans de mobilité (ex : réduction des maladies chroniques chez les salariés).</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	SNCF, SLAM, Asso V'Lô, employeurs, ...

<i>Public visé</i>	Les habitants et employeurs du territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022 (promotion plan de mobilité) 2023 (maison du vélo, carte des temps)
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines</u> : -Saint-Lô Agglo : carte des temps, promotion plan de mobilité <u>Ressources financières</u> : -Saint-Lô Agglo : Maison du vélo, diffusion carte des temps
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	-Mise en place et ouverture d'une maison du vélo -Réalisation d'une évaluation de la fréquentation de la maison du vélo -Existence d'une carte des temps et communication réalisée auprès de la population -Existence d'une liste des employeurs à sensibiliser en priorité -Contenus et supports de sensibilisation réalisés -Nombre d'employeurs sensibilisés/nombre d'employeurs identifiés -Nombre d'employeurs accompagnés/nombre d'employeurs ayant demandé un accompagnement

Axe n°5	Parcours prévention santé tout au long de la vie Agir lors des 1000 premiers jours de l'enfant
Argumentation / Justification des actions	
Eléments de diagnostic	<p>Professionnels et élus des communes et intercommunalité s'accordent sur la nécessité d'une approche globale (exercice, expérience et pratique de la parentalité), prenant en compte les milieux de vie et les environnements, valorisante pour les parents et s'appuyant sur une culture commune : la nécessaire préparation à l'arrivée de l'enfant.</p> <p>Plusieurs points de ruptures ont pu être relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de parcours de prévention organisé, cohérent et accessible à tous, difficulté de construire un parcours de prévention à destination de l'ensemble des parents qui tiennent compte de leurs rythmes de vie, de leurs disponibilités ; ✓ Manque d'interconnaissance entre professionnels, les moyens de la PMI à renforcer. Manque de coordination entre les professionnels de la prévention et du soin : qui fait quoi ? quand ? avec quels objectifs ? ✓ Un parcours de soin peu favorable au repérage précoce des problématiques de santé (hors bilan santé scolaire) aux différentes étapes de développement de l'enfant (audition, motricité, dentaire, orthophonie). <p>Le manque de spécialistes autour des troubles des apprentissages rend difficile les suivis réguliers des enfants.</p>
Objectifs du PRS	<p>Agir précocement pour garantir de meilleures chances de bonne santé. Organiser graduellement l'accessibilité à une offre de santé complémentaire adossée à l'offre de proximité. Garantir à l'utilisateur l'accès à une offre de services en santé de proximité à chaque étape de son parcours de vie tout en conciliant qualité et sécurité Accompagner à l'accès et à la compréhension de l'information de santé</p>
Avis et recommandations du conseil de développement de Saint-Lô Agglo	<p>Action 31 : Promouvoir tous les comportements favorables à la santé tout au long de la vie Action 33 : Recenser, organiser et promouvoir les actions de prévention sur le territoire</p>
Déterminants de santé visés	<p>Valoriser les compétences parentales et notamment dans les situations de monoparentalité. Renforcer les compétences à évaluer les informations. Proposer une offre de prévention/promotion de la santé cohérente et lisible, tenant compte des différentes étapes de préparation et d'arrivée de l'enfant. Renforcer la coordination et l'interconnaissance des acteurs entre eux.</p>

Axe 5 Parcours prévention santé tout au long de la vie

Enjeu 5.1 **Agir lors des 1000 premiers jours de l'enfant**

Action n°511	Améliorer l'accompagnement des futurs ou jeunes parents
<i>Porteur de l'action</i>	ARS, Saint-Lô Agglo (équipe PESL, Direction de la petite enfance)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Construire et mettre en œuvre, auprès et avec les jeunes ou futurs parents, un parcours de prévention gradué leur proposant, en fonction de leurs besoins, des actions de prévention santé abordant leurs modes de vie et/ou leurs environnements.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Plusieurs étapes sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la concertation et la rencontre entre les acteurs en élargissant le réseau PESL aux acteurs de la santé et de la prévention (ex : dispositif PRADO) - Recenser l'ensemble des actions de prévention santé proposées aux futurs et jeunes parents du territoire. - Informer les jeunes parents de l'offre de consultations existante sur le territoire : consultations médicales de PMI, permanences de puériculture, consultations proposées par le Centre de Planification et d'Education Familiale (sage-femme, conseiller conjugal et familial, ...). Supports de communication à créer, à diffuser via les crèches, via les écoles maternelles, via le kit du nouvel arrivant remis par Saint-Lô Agglo, ... - Développer des actions ciblées, au sein des espaces parents (Saint-Jean de Daye, Saint-Claire-sur-l'Elle), au sein des Lieux d'Accueil et d'Ecoute des Parents (Moyon-Villages et projet à Saint-Lô) et associations de soutien aux parents. Il s'agira de porter une attention particulière aux mères ou pères isolé(e)s, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux populations migrantes. - Sensibiliser, via les espaces parents, les REPAM et les associations de soutien aux parents, sur les bienfaits et l'intérêt des différents entretiens qui entourent la naissance de l'enfant, notamment dans la perspective d'améliorer l'identification de dépressions pré ou post-natales (femmes nulli, primi et multipares) et renforcer les connaissances des parents sur ce thème. - Assurer la promotion des ateliers « nutrition » mis en place par la MSA.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	CD50 (PMI), MSA, CPAM, associations : Familles rurales, Bien vivre ensemble, Passerelle, France terre d'asile, membres du réseau PESL, professionnels de la petite enfance, ...
<i>Public visé</i>	Les futurs et jeunes parents du territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo

<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources humaines</u> : Saint-Lô Agglo <u>Ressources financières</u> : Saint-Lô Agglo, ARS : actions de sensibilisation
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	Nombre de nouveaux acteurs participant au réseau PESL Liste des actions existantes Nombre et typologie des actions ciblées réalisées Nombre de parents sensibilisés

Axe 5 Parcours prévention santé tout au long de la vie

Enjeu 5.1 **Agir lors des 1000 premiers jours de l'enfant**

Action n°512	Améliorer l'accompagnement à la parentalité autour du bien-être et des liens parents-enfants
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (Direction de la petite enfance, équipe « PESL)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Renforcer les compétences des professionnels de la parentalité pour améliorer l'accueil des familles, l'accompagnement des parents et la lutte contre l'isolement, ainsi que les habiletés et les conduites parentales influant positivement sur l'état de santé de l'enfant (estime de soi, développement cognitif, comportement de l'enfant).
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Organiser un cycle d'ateliers d'information et de sensibilisation abordant les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Porter en toute simplicité » : les avantages et les bienfaits du portage bébé pour l'enfant mais aussi pour l'adulte qu'il soit parent ou professionnel, - l'importance des processus de communication précoce, non verbale, entre la mère et le nourrisson : la communication gestuelle, - l'accompagnement, la prévention de la santé postnatale, le repérage des troubles précoces chez le jeune enfant. <p>Le cycle d'ateliers se déroule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un premier temps, définir les problématiques, les risques, les enjeux, les effets sur le public avec l'intervention d'expert en leur domaine. Un temps de débat, de partage d'expériences professionnelles pourra compléter l'apport théorique. - dans un deuxième temps, proposer aux professionnels d'expérimenter, de s'approprier des techniques, des outils pour compléter leurs acquis ou compétences professionnelles <p>En complément et dans la continuité des ateliers pédagogiques, les participants seront invités, au cours de la semaine de la parentalité, à communiquer et à animer des séances destinées aux familles de leur secteur géographique d'intervention.</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Acteurs du territoire associés au réseau PESL, ...
<i>Public visé</i>	Les professionnels de la parentalité
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022

<p><i>Ressources mobilisables</i></p>	<p><u>Ressources humaines</u> : Saint-Lô Agglo</p> <p><u>Ressources matérielles</u> : Saint-Lô Agglo : mise à disposition salles de réunion, matériel pédagogique</p> <p><u>Ressources financières</u> : ARS : appel à projets « 1000 premiers jours » du plan régional santé environnement MSA (?), Etat (?), CAF (?)</p>
<p><i>Evaluation de l'action</i></p>	
<p><i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de professionnels sensibilisés -Evaluation de la plus-value, dans les pratiques professionnelles, des compétences développées en atelier. -Evaluation réalisée dans le cadre d'une journée des professionnels de la parentalité.

Axe n°5	Parcours prévention santé tout au long de la vie Agir pour les enfants, les jeunes (à l'école et en dehors) et leurs parents
Argumentation / Justification des actions	
Eléments de diagnostic	<p>-Enquête ENCLASS :</p> <p>Alcool 17 % des jeunes de 17 ans sont consommateurs réguliers en ex BN (8 % en ex HN) L'âge moyen de la 1^{ère} consommation d'alcool est de 15,6 ans en moyenne en Normandie.</p> <p>Tabac 37 % des jeunes de 17 ans présentent un usage quotidien en ex BN (29 % en ex HN)</p> <p>Cannabis 49 % des jeunes de 17 ans ont expérimenté le cannabis en ex BN (43 % en ex HN) 8 points d'augmentation de l'expérimentation de cannabis à 17 ans en ex BN (7 points en ex HN) 7 % des jeunes de 17 ans ont un usage régulier de cannabis (stagnation)</p> <p>-Enquête menée en mission locale, à l'échelle de la Normandie en 2019 : ¼ des jeunes enquêtés en missions locales ont exprimé des besoins d'informations en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'estime de soi, de bien-être (27 %), ✓ d'alimentation (25 %), ✓ d'activités sportives (21 %), ✓ d'accès aux droits, aux soins (21%). <p>Plusieurs points de ruptures ont pu être relevés par les professionnels et les élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des enfants et des jeunes en situation de souffrance psychique / mal-être ; - Des compétences psychosociales à renforcer : estime de soi, confiance en soi/sentiment d'auto-efficacité (y compris de réussite et de projection scolaire), capacité à faire des choix, capacité à résister à la pression du groupe/des pairs ; - Des conduites à risques de plus en plus jeune ; - Une consommation d'écrans en augmentation et avec elle, la sédentarité. <p>Une démarche de CESCO qui n'englobe pas la totalité du territoire. Des parcours éducatifs de santé qui restent à construire, pour assurer aux enfants et aux jeunes une cohérence et une progression des actions d'éducation pour la santé mais aussi de prévention et de protection tout au long de leur scolarité, dans et hors l'école.</p>
Objectifs du PRS	<p>Prévenir les pratiques addictives. Promouvoir des comportements favorables à la santé et lutter contre la sédentarité. Prévenir le mal-être et le suicide. Promouvoir la santé sexuelle dans une approche globale et positive. Impulser une approche et une démarche globale de santé des acteurs publics et définir des objectifs communs et partagés entre les acteurs publics tout en assurant la complémentarité des actions. Assurer la formation des professionnels en cohérence avec les besoins de santé des usagers.</p>

Avis et recommandations du conseil de développement de Saint-Lô Agglo	Action 34 : Développer les liens avec les acteurs de l'éducation
Déterminants de santé visés	<p>Absence de de parcours cohérent et progressif de la santé des enfants et des jeunes.</p> <p>Difficulté au repérage précoce des problématiques (mal-être, conduites addictives) des jeunes, par les professionnels de première ligne.</p> <p>Difficulté pour les professionnels à orienter et accompagner les jeunes vers le soin.</p> <p>Manque de connaissance et de coordination entre les professionnels de santé (prévention et soin).</p> <p>Nécessité de renforcer les compétences des enfants et des jeunes à prendre soin de leur santé (CPS)</p>

Axe 5

Parcours prévention santé

Enjeu 5.2 **Agir pour les enfants, les jeunes (à l'école et en dehors) et leurs parents**

Action n°521 Encourager la démarche « CESCO » pour créer des parcours de prévention structurés en milieu scolaire	
<i>Porteur de l'action</i>	ARS, Saint-Lô Agglo (équipe PESL)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Contribuer à organiser des actions de prévention en milieu scolaire s'inscrivant dans un parcours de prévention développé dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissement (CESCI).
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Plusieurs étapes sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Formaliser un partenariat avec l'Education Nationale : (services de l'Inspection académique et chefs d'établissement) <p>Ce futur partenariat peut prendre appui sur la convention Education nationale/ARS pour soutenir le territoire dans la démarche de CESCO. Il s'agit de valider l'engagement de chacun dans la construction d'un parcours éducatif de santé de l'élève, de relancer la dynamique locale de CESCO et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none">- Co-construire un parcours progressif et cohérent d'actions d'éducation et de prévention à destination des enfants et des jeunes <p>Cette co-construction associe le réseau local enfance/jeunesse du PESL pour renforcer la concertation et l'articulation des actions entre les différents milieux de vie de l'enfant et du jeune. Seront identifiés les thématiques à aborder et les objectifs à viser en fonction de l'âge des enfants et des jeunes (dont les objectifs de renforcement des compétences psychosociales).</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Education Nationale (services départementaux, établissements), ...
<i>Public visé</i>	Les enfants et les jeunes
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	Ressources humaines : Saint-Lô Agglo, ARS, Education nationale

Evaluation de l'action

<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	Installation effective du CESCO Nombre de réunions du CESCO Nombre d'actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du CESCO et nombre de bénéficiaires Construction effective d'un parcours avec thématiques de prévention identifiées par classe d'âge
--	---

Axe 5 Parcours prévention santé tout au long de la vie

Enjeu 5.2 **Agir pour les enfants, les jeunes (à l'école et en dehors) et leurs parents**

Action n°522	Compléter les connaissances et les compétences des acteurs travaillant au contact des enfants et des jeunes
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (Direction enfance-jeunesse, kiosk)
<i>Description de l'action</i>	
<i>Objectif opérationnel</i>	Former les professionnels en contact avec les enfants et les jeunes à la connaissance des adolescents (psycho-dynamique de l'adolescent) et au développement des compétences psycho-sociales chez les enfants et les jeunes.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Plusieurs étapes sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les professionnels concernés - Programmer et organiser les sessions de formation - Evaluer les formations dispensées <p>Pour rappel, les compétences psychosociales (sociales, cognitives et émotionnelles) sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. Elles permettent aux personnes de prendre soin de leur santé au quotidien.</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Maison des adolescents, Promotion santé Normandie, CRAJEP, ...
<i>Public visé</i>	Professionnels en contact avec des enfants et des jeunes
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<u>Ressources financières</u> : ARS, Saint-Lô Agglo : formation à la psycho-dynamique des adolescents CRAJEP : formation au développement des compétences psycho-sociales
<i>Evaluation de l'action</i>	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	Sessions de formation programmées et organisées Nombre de participants/nombre d'inscrits aux formations Evaluation effective des formations dispensées

Axe 5

Parcours prévention santé

Enjeu 5.2 **Agir pour les enfants, les jeunes (à l'école et en dehors) et leurs parents**

Action n°523 Organiser des actions de prévention pour les jeunes menées par leurs pairs	
<i>Porteur de l'action</i>	CPAM
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Mettre en place des actions de prévention par les pairs à destination des jeunes de 16 à 25 ans.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Former et constituer une équipe ambulante de 2 à 3 jeunes allant à la rencontre de leurs pairs pour leur délivrer des messages-clés (caractéristiques du message : rapide et simple, répété, sans discours moralisateur, donnant lieu à « récompense » -gadget, goodies-, avec possibilité de prévention individualisée). Thématiques envisagées : santé sexuelle (autres possibilités : vaccination, hygiène bucco-dentaire, addictions, santé mentale).</p> <p>Le recours au Ti'bus Prévention santé du CCAS de Saint-Lô est envisagé : animation avec vidéo, questionnaires, jeux, ... possibilité de conversations autour de situations personnelles à l'intérieur du bus.</p> <p>Les lieux d'intervention envisagés sont : points de rassemblement ou lieux fréquentés par les jeunes (piscine, médiathèque, city-park, ...), en milieu scolaire ou stationnement à proximité des établissements d'enseignement</p> <p>Accompagner l'action d'une campagne de communication : flashcodes dans les lieux d'attente (transports en commun, arrêts de bus, toilettes des lycées, cantines, ...), gestion d'une page Instagram (lives, stories, challenge, goodies).</p> <p>Cette action sera menée en coordination avec le réseau « vigie jeune », animé par la mission locale du Centre-Manche et regroupant les acteurs du territoire en charge des questions de la jeunesse (15-25 ans).</p>
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Education Nationale (services départementaux, établissements), Saint-Lô Agglo (équipe PESL,), Mission locale, Ville de Saint-Lô (CCAS-ASV), Maison des adolescents, CD50 (conseil départemental des jeunes), ...
<i>Public visé</i>	Les jeunes de 16 à 25 ans
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<p><u>Ressources humaines</u> :</p> <p>CPAM</p> <p><u>Ressources matérielles</u> :</p> <p>Ville de Saint-Lô : mise à disposition du Ti'bus Prévention santé</p> <p><u>Ressources financières</u> :</p> <p>CPAM : recrutement et formation des jeunes porteurs des messages de prévention</p>

Evaluation de l'action

<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	Recrutement et formation réalisés, équipe constituée Contenus des messages de prévention définis Nombre de sorties réalisées par l'équipe ambulante Nombre de jeunes sensibilisés
--	--

Axe n°5	Parcours prévention santé tout au long de la vie Agir pour les adultes
Argumentation / Justification des actions	
Eléments de diagnostic	<p>La communauté d'agglomération présente, à structure d'âge comparable, un différentiel de mortalité prématurée évitable liée à la prévention masculine significatif de +14,3 % par rapport à la France métropolitaine et de +6 % chez les femmes (écart non significatif).</p> <p>Une baisse de la mortalité prématurée évitable liée à la prévention moins importante dans la communauté d'agglomération qu'en France métropolitaine</p> <p>+ 8% surmortalité liée au tabac tous âges par rapport au national (+9 % dans la Manche)</p> <p>+ 25% surmortalité liée à l'alcool tous âges par rapport au national, notamment chez les hommes.</p>
Objectifs du PRS	<p>Prévenir les pratiques addictives.</p> <p>Promouvoir la santé sexuelle dans une approche globale et positive.</p> <p>Garantir à l'utilisateur l'accès à une offre de services en santé de proximité, à chaque étape de son parcours de vie, tout en conciliant qualité et sécurité.</p> <p>Accompagner à l'accès et à la compréhension de l'information de santé.</p> <p>Promouvoir des comportements favorables à la santé et lutter contre la sédentarité.</p> <p>Rendre l'utilisateur acteur de sa santé.</p>
Avis et recommandations du conseil de développement de Saint-Lô Agglo	<p>Action 31 : Promouvoir tous les comportements favorables à la santé tout au long de la vie.</p> <p>Action 18 : Développer les compétences psychosociales.</p> <p>Action 32 : Promouvoir et développer le sport santé.</p> <p>Action 33 : Recenser, organiser et promouvoir les actions de prévention sur le territoire.</p>
Déterminants de santé visés	<p>Accès à l'information, à la connaissance, par les habitants, des ressources de prévention.</p> <p>Lisibilité et compréhension de l'offre locale, en matière de prévention, pour les professionnels et habitants</p> <p>Compétences des adultes à prendre soin de leur santé (CPS) et notamment les hommes.</p> <p>Manque de « culture en Education Thérapeutique du Patient » par les professionnels médico-sociaux.</p>

Axe 5 Parcours prévention santé tout au long de la vie

Enjeu 5.3 Agir pour les adultes

Action n°531	Relayer sur l'ensemble du territoire les campagnes de prévention
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo, Ville de Saint-Lô (ASV), ...
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Rendre accessibles sur l'ensemble du territoire les messages de prévention délivrés dans le cadre des actions de prévention conduites notamment par l'ASV de Saint-Lô.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Plusieurs étapes sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au déploiement local des campagnes de prévention, notamment celles mises en place à Saint-Lô, en organisant des actions de sensibilisation dans différentes communes du territoire (possible mobilisation du Tibus prévention santé pour relayer les messages de prévention au sein de l'intercommunalité). - S'appuyer sur la mobilisation des habitants lors des campagnes de prévention pour promouvoir, auprès de ces publics, l'offre existante d'ateliers de renforcement des compétences psycho-sociales et d'accompagnement des habitants dans les changements de comportement.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	Communes, CCAS, ARS, CD50, Association France Addiction, CeGIDD, Ligue contre le cancer, Promotion Santé Normandie, infirmières ASALEE, ... Tissu associatif et acteurs de 1 ^{ère} ligne
<i>Public visé</i>	Les habitants du territoire
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	R2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<p><u>Ressources humaines</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo, Ville de Saint-Lô (ASV)</p> <p><u>Ressources matérielles</u> :</p> <p>Communes accueillant les actions : mise à disposition de locaux</p> <p><u>Ressources financières</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo, ARS</p>
Evaluation de l'action	
<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	<p>Relais locaux identifiés</p> <p>Ateliers spécifiques existants recensés</p> <p>Actions (nature, contenu, lieu, ressources déterminés) programmées et réalisées</p> <p>Nombre d'habitants sensibilisés lors des actions locales</p>

Axe 5 Parcours prévention santé tout au long de la vie

Enjeu 5.3 **Agir pour les adultes**

Action n°532	Contribuer à l'émergence d'un parcours « nutrition santé »
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (Réfèrent PAT, coordonnateur CLS)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire intervenant dans les domaines de la nutrition (volet alimentation), améliorer la lisibilité et la cohérence de l'offre.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>Plusieurs étapes sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la concertation et favoriser l'interconnaissance des acteurs de prévention autour de la « Promotion de la nutrition » : <p>Il s'agit de réunir l'ensemble des acteurs du territoire proposant des actions « nutrition », et de permettre à chacun de faire connaître les actions portées (nature de l'action, objectifs, publics visés, où sur le territoire ? ...). Il convient de veiller à articuler la réalisation de cette action avec la mise en œuvre du projet alimentaire territorial de Saint-Lô Agglo.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la co-construction d'une offre lisible et cohérente d'actions nutrition : pour tous, sur l'ensemble du territoire et avec une intervention particulière pour les populations fragilisées (précarité sociale, parcours de vie) <p>Il s'agit d'analyser les redondances, les manques et les complémentarités des actions existantes et de proposer de nouvelles actions pour compléter l'offre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur l'offre d'actions nutrition via les canaux d'information des acteurs et de Saint-Lô Agglo
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	ARS, MSA / ASEPT, associations d'aide alimentaire, CCAS, centres sociaux, ASV, communes (restauration scolaire, activités périscolaires), acteurs des jardins partagés, CD50 (Centre médico-social), ...
<i>Public visé</i>	Les acteurs de la promotion de la nutrition
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022
<i>Ressources mobilisables</i>	<p><u>Ressources humaines</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo</p> <p><u>Ressources matérielles</u> :</p> <p>Saint-Lô Agglo : mise à disposition de salles de réunion</p>

Evaluation de l'action

<i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i>	Nombre de réunions de concertation entre les acteurs Schéma de l'offre existante réalisé Propositions d'actions complétant l'offre formulées et décrites Plan de communication élaboré et mis en œuvre
--	---

Axe 5 Parcours prévention santé tout au long de la vie

Enjeu 5.3 Agir pour les adultes

Action n°533	Favoriser la pratique du sport adapté, du sport sur ordonnance et la pratique de l'activité physique
<i>Porteur de l'action</i>	Saint-Lô Agglo (réfèrent transport, direction des sports)
Description de l'action	
<i>Objectif opérationnel</i>	Faciliter l'accès des habitants aux lieux de dispensation de l'activité physique adaptée / Sport sur ordonnance et inciter à la pratique de l'activité physique.
<i>Modalités de réalisation (étapes)</i>	<p>L'action comprend les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux détenteurs d'une prescription de bénéficier d'un tarif réduit pour se rendre en bus aux séances de sport sur ordonnance, communiquer sur l'existence de ce tarif préférentiel. - Communiquer auprès des médecins généralistes sur les facilités d'accès pour favoriser la prescription de sport sur ordonnance. - Favoriser le conventionnement entre la Maison sport santé du Centre Manche (gérée par Planeth patient) et les associations sportives du territoire souhaitant développer des activités physiques adaptées et du sport sur ordonnance. - Mettre à disposition des équipements sportifs (piscine, gymnase) pour y dispenser des séances d'activités physiques adaptées et de sport sur ordonnance (location de créneaux avec ou non une prestation d'encadrement). - Faciliter le libre accès aux pistes d'athlétisme pour inciter à la pratique de l'activité physique. - Proposer en ligne (via une application ad hoc) des contenus de séance d'entraînement (natation, cyclisme, course à pied) pour inciter à la pratique de l'activité physique.
<i>Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre</i>	SLAM, Planeth patient, associations sportives, URML, Région Normandie...
<i>Public visé</i>	Habitants du territoires et détenteurs d'une prescription pour des séances de sport adapté
<i>Territoire de l'action</i>	Saint-Lô Agglo
<i>Année de démarrage</i>	2022

<p><i>Ressources mobilisables</i></p>	<p><u>Ressources humaines</u> : Saint-Lô Agglo</p> <p><u>Ressources matérielles</u> : Saint-Lô Agglo : équipements sportifs</p> <p><u>Ressources financières</u> : Saint-Lô Agglo : Tarif réduit bus, communication, application smartphone</p>
<p><i>Evaluation de l'action</i></p>	
<p><i>Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)</i></p>	<p>Tarif réduit effectivement créé</p> <p>Nombre d'utilisateurs profitant du tarif réduit</p> <p>Nombre de mises en relation et de nouveaux conventionnements conclus avec Planeth patient</p> <p>Nombre de pistes d'athlétisme proposées en libre accès/nombre de pistes d'athlétisme du territoire</p> <p>Application mise en ligne, nombre d'utilisateurs</p> <p>Communication effective auprès des médecins généralistes</p>

GLOSSAIRE

ACI	Accord conventionnel interprofessionnel
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, désormais agence de la transition écologique
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARACT	Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ARS	Agence régionale de santé
ASALEE	Action de santé libérale en équipe
ASEPT	Association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires
ASIP	Agence des systèmes d'information partagés de santé (aujourd'hui agence du numérique en santé)
ASV	Atelier santé ville
AUCAME	Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole
CA	Communauté d'Agglomération
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAMSP	Centre d'aide médico-sociale précoce
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CD 50	Conseil départemental de la Manche
CDHAT	Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires
CeGIDD	Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic
CépiDC	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CESCI	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements
CH	Centre hospitalier
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CLS	Contrat local de santé
CLSM	Conseil local de santé mental
CMS	Centre médico-social
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNOM	Conseil national de l'ordre des médecins
COTEC	Contrat d'objectifs territorial énergie climat
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPOM	Contrat d'objectifs et de moyens
CPS	Compétences psycho-sociales
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRAJEP	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
DAC	Dispositif d'appui à la coordination

DCIR	Datamart de consommation inter régime
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIS	Evaluation d'impact en santé
EMEG	Equipe mobile d'évaluation gériatrique
ESMS	Etablissement et service médico-social
Ex-BN	Ex-Basse-Normandie
Ex-HN	Ex-Haute-Normandie
FALC	Facile à lire et à comprendre
FBSM	Fondation Bon Sauveur de la Manche
GHT	Groupement hospitalier de territoire
GIR	Groupe iso-ressources
IDE	Infirmier(e) diplômé d'Etat
IME	Institut médico-éducatif
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPA	Infirmier(e) en pratique avancée
ISS	Inégalités sociales de santé
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAIA	Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
MG	Médecin généraliste
MSA	Mutualité sociale agricole
MSP	Maison de santé pluridisciplinaire
ONDAM	Objectif national de dépenses d'assurance maladie
ORS-CREAI	Observatoire régional de la santé – centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PDU	Plan de déplacement urbain
PESL	Projet éducatif social local
PMI	Protection maternelle et infantile
PRADO	Programme d'accompagnement au retour à domicile
PRAPS	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies
PRS	Projet régional de santé
PRSE	Plan régional santé environnement
PSLA	Pôle de santé libéral et ambulatoire
PTA	Plateforme territoriale d'appui
PTSM	Projet territorial de santé mentale
PSSM	Premiers secours en santé mentale

REPAM	Relais enfants parents assistant(e)s maternel(le)s
RPPS	Répertoire partagé des professionnels de santé
RSVA	Réseau de services pour une vie autonome
SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SAG	Service d'action gériatrique
SCoT	Schéma de cohérence territorial
SESSAD	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SLAM	Saint-Lô Agglo Mobilité (réseau de bus)
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SNDS	Système national des données de santé
SRS	Schéma régional de santé
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
URML	Union régionale des médecins libéraux
URPS	Union régionale des professionnels de santé



Contrat Local de Santé de Saint-Lô Agglo

Il est la concrétisation du partenariat entre Saint-Lô Agglo,
l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Ville de Saint-Lô,
le Département de la Manche, la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie (CPAM) de la Manche et la Mutualité Sociale
Agricole (MSA) Côtes Normandes ;
signataires du Contrat Local de Santé.

CONTACT : 02.14.16.01.04
sante@saint-lo-agglo.fr

RETROUVEZ LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE SAINT-LÔ AGGLO SUR :
saint-lo-agglo.fr

